

S' Limerscher Blattel



Décembre 2002 - N° 14



- *Le mot du Maire*
- *La situation financière*
- *Le permis de construire et la déclaration de travaux*
- *Travaux 2002*
- *Etat civil*
- *Palmarès du concours des maisons fleuries*
- *Des nouvelles de nos écoles*
- *Projet de construction de la nouvelle école*
- *ABC à l'école*
- *Plan local d'urbanisme*
- *Calendrier des festivités*
- *Droit de pêche*
- *Eviter les accidents*
- *La Sainte Barbe*
- *Soirée sécurité au foyer*
- *Un mot des donneurs de sang*
- *Le comité des fêtes de Limersheim*
- *Loi de 1901, 100 ans de vie associative*
- *La page du Foyer-club St. Denis*
- *Agriculture et environnement*
- *Et enfin l'inauguration*
- *Limersche im Jahr*
- *Inauguration de la fontaine et du banc du millénaire*
- *Un témoignage toujours vivant*
- *Les évènements de l'année 2002*
- *Le Ban de Limersheim et ses lieux dits*



Le Mot du Maire

L'année 2002 s'achève et comme il est de tradition, il s'agit d'effectuer le bilan du travail communal, mais également de celui des associations, qui cette année encore, se sont montrées actives et imaginatives. C'est la vocation du Limerscher Blattel de favoriser l'expression du dynamisme communal.

Comme vous le savez, nous sommes engagés dans des projets dont la nature et l'importance nous ont amené à favoriser l'information et la concertation avec la population. Le P.L.U. et la construction d'une nouvelle école communale sont les deux grands projets dans lesquels la commune de Limersheim s'est investie.

Le Plan local d'urbanisme

Le P.L.U. a été arrêté le 4 juillet 2002. Cette protection sur le développement futur de Limersheim a nécessité un long travail de réflexion, de propositions, il fallut arrêter des choix. La complexité du Plan local d'urbanisme a nécessité l'intervention du S.D.A.U., en particulier de Madame Lyautey. La concertation avec la population a été fort utile, elle a notamment permis de réorienter les choix de sorte que ceux-ci soient au plus près des besoins des habitants, tout en préservant un développement harmonieux de Limersheim.

Le projet école

Deux étapes importantes ont été réalisées. D'abord, l'aspect financier, après avoir obtenu une dotation globale d'équipement en 2001 pour la construction elle-même, une seconde demande a été introduite auprès du sous-préfet de l'arrondissement de Sélestat pour l'aménagement extérieur. Cette fois encore la commune a obtenu une aide financière conséquente de l'Etat. Ensuite, un travail de réflexion a été entrepris sur la structure du bâtiment et l'aménagement des abords. Le plan et une maquette de l'ensemble vous ont été présentés lors de la journée du 16 juin 2002. Je tiens à vous remercier pour vos observations et commentaires positifs.

- D'autres réalisations ont été entreprises au cours de l'année 2002 :
- Deux tranches d'éclairage, l'une dans la rue du Vin, la seconde dans la rue Circulaire.
- Des travaux d'assainissement dans la rue des Noyers, réalisés par la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.
- La rénovation et le déplacement de la croix à l'angle de la rue des Platanes et de la rue des Noyers.
- L'aménagement des abords de la fontaine.

Par ailleurs la commune s'est dotée d'un nouvel équipement informatique à la mairie et a acquis un nouveau photocopieur numérique pour les écoles.

Les diverses commissions communales ont réfléchi et proposent des solutions pour faire face aux problèmes de la sécurité de l'incivisme, des délicates questions liées à l'urbanisme, à l'embellissement du village. Je remercie là aussi l'investissement des membres de l'équipe communale.

A noter, au cours de l'année un important travail des associations de notre village. Le point culminant a été l'inauguration de la fontaine du millénaire, du banc du souvenir et de l'exposition photos. Nous ne pouvons que féliciter les différents acteurs qui ont consacré leur énergie et talent pour contribuer au succès de cette manifestation du 24 août de cette année 2002.

La collaboration entre les Comités des fêtes de Limersheim et de Hindisheim a porté ses fruits, **Hindisheim et Limersheim s'exposent** a été un succès. De nombreux artistes de nos deux villages ont présenté leurs créations. Une ébauche de la maquette de la Place de l'église a notamment été présentée à cette occasion.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, tout au long de l'année diverses manifestations ont eu lieu pour commémorer les 800 ans de la mort de St Ludan. La commune de Limersheim a pris une part active dans la mesure de ses moyens.

Un groupe de jeunes adolescents a créé une section locale du Mouvement rural des jeunes chrétiens (MRJC). Ces jeunes projettent d'organiser au début de l'Avent un marché de Noël, une première à Limersheim.

De passage à Limersheim, le Père Louis Fender a été reçu à la mairie à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire. Nous sommes tous fiers et admiratifs de l'action de ce missionnaire à Madagascar.

Pendant une dizaine d'années, Monsieur Jean-Paul Kieffer a dirigé le corps des sapeurs pompiers de Limersheim. Avec sérieux il a contribué à son développement matériel et surtout il a favorisé la formation professionnelle des sapeurs pompiers. Sans ménagement il s'est investi dans sa tâche de chef de corps. C'est Michel Mutschler qui a repris le commandement du corps des sapeurs pompiers de notre commune.

Au mois de septembre l'Association agréée de Hindisheim/Limersheim pour la pêche et la protection du milieu aquatique a signé une convention avec notre commune pour le droit de pêche dans la Scheer. L'aspect environnemental de cette démarche est importante, elle devrait contribuer au retour à la vie aquatique de notre rivière.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente **mes meilleurs vœux pour l'année 2003**

René STAUB

La situation Financière

Compte Administratif 2001

Fonctionnement / Investissement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Euros</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Euros</i>
60 - Fournitures eau, électricité, assainissement, achats divers	23 803.82	70 - Produits coupes de bois, concession	2 845.46
61 - Entretien voirie, bâtiments, terrains, forêts, maintenance, assurances, formations, etc...	15 633.01	73 - Impôts & taxes diverses	62 988.28
62 - Autres frais extérieurs, frais d'actes, honoraires, annonces, fêtes & cérémonies, transports, affranchissement, télécommunications etc...	6 132.75	74 - Dotations, TP, TFB, TFNB, TH	106 094.50
63 - Impôts & taxes, versements assimilés	1 950.13	756 - Revenus des immeubles, produits divers de gestion	13 639.75
64 - Charges de Personnel et frais assimilés	51 041.16	76 - Autres produits	54.80
65 - Indemnités, cotisations de sécurité sociale et retraite, aide sociale, service d'incendie, CCAS écoles, subventions etc...	36 594.28	77 - Chasse & produits exceptionnels	17 712.79
66 - Intérêts emprunts et dettes	8 091.45	79 - Indemnités de sinistres	1 808.97
67 - Charges exceptionnelles	2 429.58	Excédent 2000 reporté	31 247.16
Investissement		Investissement	
Dépenses d'équipement:			
2131 Jeu sur ressort (maternelle)	671.88	10222 F.C. TVA	5 756.87
2138 Réfection orgue de l'église	19 361.21	10223 Taxe locale d'équipement	2 323.62
2138 Carrelage dépôt pain	2 096.78	Autres subventions	
2138 Travaux cimetière	3 435.08	1323 Subv. Rue de la gare	1 076.29
21534 Electrification rue des Platanes 2 ^e tranche	38 112.25	1323 Subv. Restauration orgue église	4 532.77
2188 Bacs à fleurs	655.84	1328 FACE subv. 1 ^{ere} & 2 ^e tranches électrification rue des Platanes	44 674.02
2188 Poêle à mazout maternelle	930.79	1341 D.G.E. cimetière	12 499.45
2188 Fontaine	5 458.77	165 Dépôt & cautionnement	304.90
2313 Complexe scolaire	2 469.67		
2318 Travaux cimetière	11 189.80		
16412 Remboursement d'emprunt & dettes	25 157.13		
TOTAL	255 215.38		307 554.63

EXCEDENT 2001 : 52 344.25 euros

La situation Financière
Budget 2002
Fonctionnement / Investissement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Euros</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Euros</i>
60 - Fournitures eau électricité, assainissement - achats divers	29 740.00	70 - Produits coupes de bois, concessions	2 105.00
61 - Entretien voirie, bâtiments, terrains, forêts, maintenance, assurances, formations, etc...	20 912.00	73 - Impôts et taxes diverses	62 615.00
62 - Autres frais extérieurs, frais d'actes, honoraires, annonces, fêtes & cérémonies, transports, affranchissement, télécommunications etc...	17 708.00	74 - Dotations, T.P, TFB, TFNB, TH	106 916.00
63 - Impôts & taxes, versements assimilés	2 604.00	75 - Revenus des immeubles produits divers de gestion	13 650.00
64 - Charges de Personnel	67 939.00	76 - Autres produits	10.00
65 - Indemnités, cotisations de sécurité sociale et retraite, aide sociale, service d'incendie, CCAS, écoles, subventions aux associations	33 800.00	77 - Chasse et produits exceptionnels	22 521.00
66 - Intérêts des emprunts et dettes	9 152.00	Excédent 2001 reporté	52 344.00
67 - Charges exceptionnelles	502.00		
Dépenses imprévues	404.00		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement:			
Dépenses imprévues	8 929.00	F.C. TVA	4 300.00
Porte caserne des pompiers	1 186.00	T.L.E.	760.00
Mise aux normes de l'atelier charbon	5 000.00	Subvention pour le calvaire	1 780.00
Entrée logement de la mairie	1 000.00	Subvention poteau d'incendie	260.00
Signalisation	2 500.00	Subvention FACE (rue des Platanes)	28 654.00
Poteau incendie	3 820.00	D.G.E. complexe scolaire	75 000.00
Matériel informatique/photocopieur	4 100.00	D.G.E. éclairage	5 285.00
Fontaine	1 000.00	Emprunt complexe scolaire	75 000.00
Aménagement entrée village	2 500.00	Emprunt divers travaux	10 000.00
Complexe scolaire	150 000.00		
Calvaire	8 900.00		
2 ^e tranche éclairage rue circulaire, rue du Vin, électrification rue des Platanes	61 004.00		
Remboursement emprunts	28 500.00		
TOTAL	461 200.00		461 200.00

**Le permis de construire et
la déclaration de travaux exemptés de permis de construire.**

1) Le permis de construire :

Le code de l'urbanisme dans son article L421-1 précise que "quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit, au préalable obtenir un permis de construire..."

a) Il est obligatoire pour :

- Toutes constructions, même ne comportant pas de fondations.
- Vérandas ayant plus de 20 m² de surface hors œuvre brute (S.H.O.B.).
- Piscines couvertes.
- Capteurs solaires.
- Antennes paraboliques dont la dimension du réflecteur de l'antenne dépasse 1 m.
- Création d'un ou plusieurs niveaux supplémentaires si la S.H.O.B. créée a plus de 20 m².
- Changement de destination des locaux avec travaux (sans travaux nécessite uniquement une autorisation).
- Modification du volume si la S.H.O.B. créée a plus de 20 m² de surface.

b) Cette obligation de déposer une demande de permis de construire avant d'entreprendre des travaux s'applique sur tout le territoire à toutes les personnes privées ou publiques y compris l'Etat, la Région, le Département et les Communes.

c) Le permis de construire doit être présenté par qui ?

- Par le maître d'ouvrage de la construction.
- Quand celui-ci n'est pas propriétaire du terrain, il doit présenter une autorisation écrite du propriétaire.

Le permis de construire est délivré nominativement à la personne qui en fait la demande. En cas de construction par un nouveau propriétaire le permis doit faire l'objet d'un transfert.

La demande doit être faite obligatoirement sur des formulaires de modèles nationaux, ils sont fournis gratuitement par la mairie ou la Direction départementale de l'équipement.

d) Le dossier technique joint à la demande devra comporter :

- Le plan de situation, il s'agit d'un repérage du terrain par rapport à l'agglomération.
- Le plan de masse des constructions à modifier coté dans les trois dimensions, des travaux extérieurs à celles-ci et des plantations maintenues, supprimées ou créées.
- Les plans des façades.

- Une ou des vues en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel, à la date du dépôt de la demande de permis de construire et indiquant le traitement des espaces extérieurs.

La demande de permis dûment remplie et le dossier technique doivent être déposés à la mairie en quatre exemplaires.

e) Pièces complémentaires à joindre en fonction du projet

- Autorisation d'occupation du domaine public.
- Justificatif du dépôt de la demande de démolir (si nécessaire).
- Servitudes des cours communes (si nécessaire).
- Demande expresse de dérogation (si nécessaire).

f) Le permis de construire modificatif

Le dépôt d'une demande de permis de construire modificatif ne se justifie que dans la mesure où le projet ayant fait l'objet du permis de construire primitif n'est pas fondamentalement changé, que le certificat de conformité, pour la construction, n'a pas encore été accordé et qu'il ne comporte que :

- Une modification de l'aspect des façades.
- Le léger transfert d'un bâtiment.
- La suppression ou l'addition d'un étage.

Par contre il sera nécessaire de déposer un nouveau permis de construire en cas de :

- Suppression des bâtiments.
- Remplacement par d'autres bâtiments, et en nombre différent.
- Changement important de l'implantation ou du volume des bâtiments.

Le permis de construire modificatif une fois accordé, laisse subsister les droits acquis que le bénéficiaire tient du permis primitif et ne comporte pas de retrait du permis initial.

2) La déclaration de travaux exemptés de permis de construire

Il ne peut s'agir que de travaux de faible importance ou de clôture.

La demande doit être faite sur un formulaire national disponible en mairie ou à la Direction départementale de l'équipement (D.D.E.).

Il est important de savoir que la déclaration de travaux exemptés de permis de construire ne peut en aucun cas se substituer à la demande de permis de construire modificatif lorsque un projet de construction, de transformation ou d'agrandissement est en cours et que le certificat de conformité n'a pas encore été accordé.

a) Travaux concernés par cette déclaration

- Les modifications de toiture, les vitrines, les ouvertures de fenêtres et portes, en somme toute modification de façade.
- Les murs de plus de deux mètres de hauteur.
- Les piscines.

- L'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, d'atelier de bricolage, d'un appentis etc... dont la surface ne dépasse pas 20 m² de S.H.O.B.
- Les habitations légères de loisirs à la condition toutefois que les constructions soient sans fondations, démontables ou transportables, destinées à une occupation temporaire et implantées dans des terrains spécialement aménagés et ayant fait l'objet d'une autorisation administrative. La surface d'une telle construction ne devra pas dépasser une S.H.O.N. de 35 m².

Pourquoi cet article dans le bulletin municipal ?

Nous constatons depuis quelques temps des dérives qui nous paraissent contraires à la réglementation, en effet des travaux sont engagés sans qu'aucune demande ne soit faite.

Ces travaux de construction concernent le plus souvent l'édification d'abris de jardin, d'appentis, de clôtures, d'abris pour les chevaux, de piscines.

Ces façons de faire sont contraires au code de l'urbanisme, il va de soi que la Commune de Limersheim souhaite garder en la matière la rectitude qu'il convient.

A l'avenir, les régularisations "après construction" ne seront plus tolérées.

Nous vous rappelons que la Commune de Limersheim a mis en place une commission Permis, celle-ci se réunit régulièrement et examine avec attention les projets qui lui sont soumis.

Avant d'entreprendre des travaux, nous vous demandons de prendre rendez-vous à la mairie, dans les meilleurs délais, il vous sera communiqué la nature des démarches à entreprendre.

La Commission Permis

**_*_*_*_

TRAVAUX 2002



Eclairage public

La commune poursuit son effort pour renouveler l'éclairage public. Pour cette année, le choix s'est porté sur la rue du Vin, cette partie de rue était particulièrement sombre. D'autant plus que cette rue est souvent empruntée par bon nombre d'habitants pour se rendre à l'église le soir.

Coût total 4465 euros H.T. Travaux subventionnés à hauteur de 35 %

Les anciennes lucarnes ont été récupérées et installées provisoirement dans la rue de la gare (rue où l'éclairage public était inexistant), de la propriété Marc Walter jusqu'à Maurice Hugel.

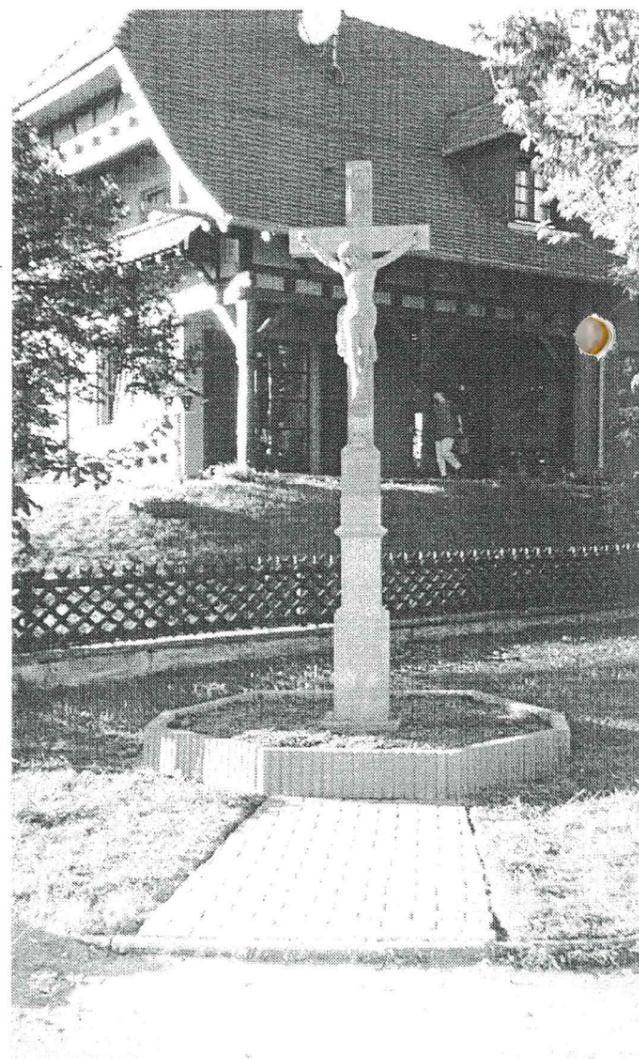
Croix rue des Platanes

La croix située rue des Platanes a été entièrement refaite par M. Jean-Luc Hattemer artisan sculpteur.

L'aménagement des abords a été réalisé par M. René Glasser et les ouvriers communaux.

Coût de la rénovation et le transport de l'ouvrage : 8522 euros H.T. Travaux subventionnés à 33%

La croix installée à l'angle de la rue des Platanes et de la rue des Noyers a été déplacée de quelques mètres, afin que celle-ci soit mieux mise en valeur.



Cimetière

Durant l'été, divers travaux ont été réalisés au nouveau cimetière.

La commune a souhaité installer un banc pour que les personnes qui se rendent au nouveau cimetière puissent s'asseoir. Un nouvel aménagement pour le fleurissement a été réalisé dans le secteur du columbarium.

L'enlèvement de pierres et un nivelage de la terre à l'extérieur, le long du mur, a été rendu nécessaire pour donner à l'ensemble un aspect plane.

Les parties piétons ont reçu un nouvel apport de concassé Saint Nabor

Coût total des travaux : 721 euros H.T.



Fontaine

Depuis le début de cette année l'eau jaillit de la fontaine et la nuit tombée elle s'illumine. Le mur a été coupé pour pouvoir y accéder par la rue du Vin.

Une bordure avec un grillage a été mise en place pour séparer cette placette de la cour de la mairie. Le mur végétal de thuyas a été supprimé, un nouveau gazon a été mis en place.

Coût total fontainerie comprise : 1570 euros H.T.

Un grand MERCI à ceux qui généreusement ont apporté leur contribution pour que les travaux soient achevés pour le 24 août 2002, date de l'inauguration de la fontaine et du banc du souvenir.

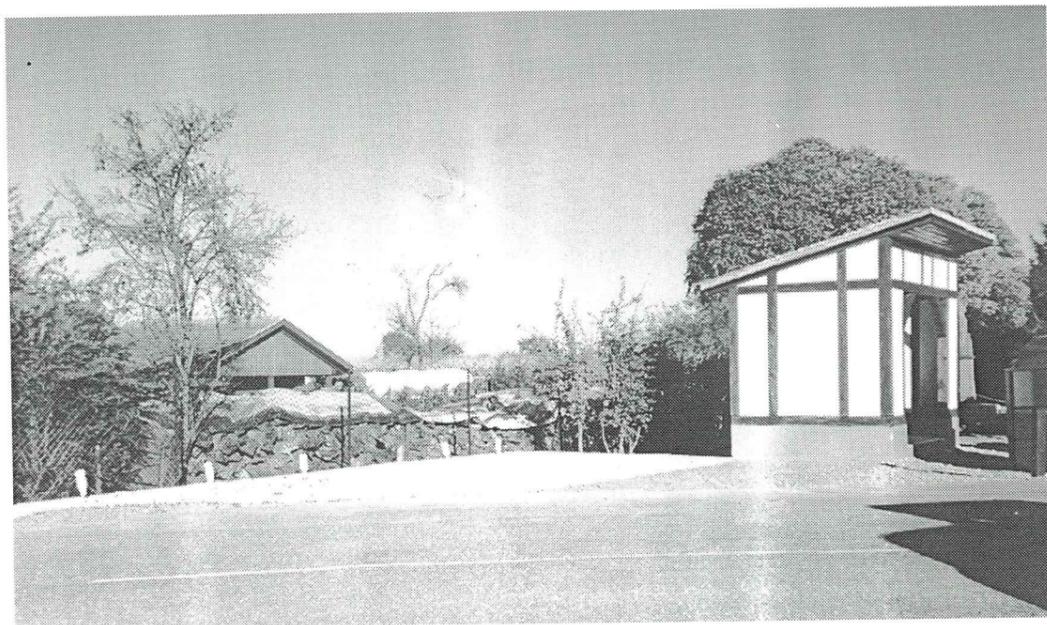


Emplacement bacs à verre - plastique - carton

L'emplacement bacs à verre, plastique et carton a été réaménagé. Mise en place d'une plate-forme en béton, cela facilitera l'entretien de la placette et permettra surtout d'enlever plus facilement les nombreux débris de verre qui se trouvent généralement autour du bac à verre. Les travaux ont été réalisés par les deux ouvriers de la commune.

Pour garder cet endroit propre et en sécurité, MERCI de ne pas déposer les bouteilles ou carton à côté du conteneur, même si celui-ci est plein. Dans ce cas attendre quelques jours jusqu'à ce que les containers soient vidés.

Coût du béton : 984 euros T.T.C.



Auvent entrée côté logement

Pour protéger l'entrée des intempéries, un auvent en kit a été commandé auprès de la Sté Mister Bois. La mise en place a été réalisée par les membres du conseil municipal et l'ouvrier communal. Coût : 546 euros H.T. pour le kit et 211 euros H.T. pour les tuiles et les lambris.

Cour mairie

Profitant des travaux d'aménagement autour de la fontaine, les ouvriers de la commune ont entièrement repeint l'atelier communal. L'apport d'une couche supplémentaire de concassé a été rendu nécessaire dans la cour de la mairie.

Coût du matériel : 379 euros T.T.C.



Atelier charron :

Le jardin de l'atelier charron a été rehaussé d'environ 50 cm avec de la terre récupérée lors des travaux d'assainissement réalisés dans la rue des Platanes. Trois camions de concassé recouvrent l'ensemble. **Coût du concassé : 648 euros H.T.**



Travaux de sous-traitance

Entretien extérieur de la décharge
Entretien des abords de la route vers les six cloches
Entretien de l'espace autour de la croix du Holtzweg
Entretien du nouveau cimetière (intérieur et extérieur)

Ces travaux ont été attribués à M. Philippe Kieffer pour un montant forfaitaire pour l'année 2002, de 1326 euros H.T.



Entretien du banc de la Halte des Amis

L'entretien est assuré un an sur deux par la commune de Limersheir. Pour cette année, c'était à notre commune de s'occuper de ce lieu.

Préparation du terrain avant la mise en plan du gazon



Assainissement rue des Noyers

L'assainissement est une compétence de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein (CCPE).

L'assainissement a été posé dans la rue des Noyers, ces travaux ont été financés par la CCPE.

Aménagement des abords de la fontaine en photos



Pose du banc par Jean-Luc Hattemer, sculpteur



Etat Civil



Naissances :
Noé KIEFFER
Chloé GRADY
Harry Liam KIN

02 avril 2002
23 février 2002
19 novembre 2002



Mariages :
Olivier LE BIAVANT & Nathalie KIEFFER
Grégory LE LOUARN et Fabienne BILLON
Raymond KIN & Anne DOUVIER

13 avril 2002
21 juin 2002
29 juin 2002



Décès:
Alice MEYER née RUDLOFF

30 septembre 2002



Grands anniversaires :

80 ans	
Henri DIEBOLT	13/01/1922
Lucie KIEFFER	28/01/1922
Virginie PFLEGER	02/06/1922
Paul GATTY	11/11/1922
Auguste GLASSER	03/12/1922
Marie GOEPP	20/12/1922
85 ans	
Léonie OTT	19/04/1917
90 ans	
Marie ISSENHART	29/01/1912



Nouveaux arrivants :
Famille Jérôme - Elisabeth GUYOT
Et les enfants Dylan, Joël

4 rue des Platanes

Solange Vincent et Chloé GRADI
Pierre Adrien MONNERIE

36 rue Circulaire

Christelle NOPPER et
Gilles ALEME

13 rue Valpré

Cécile REYNES

69 rue Circulaire

Départs
Famille Bernard FOESSEL
Famille Frédéric GUYOT
Famille André LEGER

17 rue Circulaire
4 rue des Platanes
10 rue Valpré

**Palmarès
Concours des maisons fleuries 2002**

LIMERSHEIM



Passage du jury le 19 juillet 2002

Hors concours	Noms	
Félicitations du jury		
Catégorie :		
• Corps de ferme	Yolande et François ZEIL	
• Maisons traditionnelles	Martine et Richard GLASSER	
• Cours	Gisèle et René GLASSER	
Corps de ferme	Noms	Classement
Félicitation du jury	Colette et Raymond KIEFFER	1
	Lucienne et Gérard ENGEL	2
	Germaine et Léon FOESSEL	3
	Lucie et Marcel ISSENHART	4
	Denise BATHELME	5
Maisons traditionnelles	Noms	Classement
Félicitations du jury	Christiane et Pierre FOESSEL	1
Félicitation du jury	Sylviane et Serge GOETZ	2
Félicitation du jury	Hélène et Louis GRAD	3
	Claire et Philippe VOLCK	4
	Nathalie et François STIEGER	5
	Francine et Jean Pierre BAUMERT	6
Cours	Noms	Classement
Félicitations du jury	Fernande et Dominique GENET	1
	Marthe et Louis WALTER	2
	Béatrice et Vincent HUGEL	3
	Marguerite et Maurice HAMM	4



Concours des maisons fleuries 2002

La tournée annuelle du jury local du concours des maisons fleuries a eu lieu le vendredi 19 juillet 2002 à 17 H, le beau temps était au rendez-vous. Les membres du jury ont pu apprécier de très belles réalisations florales. Certaines réalisations sont une subtile alliance entre générosité de la nature et la créativité des propriétaires qui, avec infiniment de respect, de patience et de modestie, sèment, plantent, cultivent en un mot créent un tableau de couleurs incomparables.

Il est vrai que la longue et intense période pluvieuse précédant le passage du jury a sensiblement terni les couleurs, en particulier les géraniums, les pétunias et les surfinias en ont été affectés.

Après débat, le jury a souhaité maintenir les trois catégories de prix définies l'année précédente. Dans la catégorie "corps de ferme", six réalisations ont été primées, une de moins que l'année passée. Pour la catégorie maisons traditionnelles, sept réalisations ont été récompensées. Pour les cours, cinq réalisations sont retenues, soit une de plus qu'en 2001.

Pour apprécier les diverses réalisations, trois critères ont été retenus :

- Importance et harmonie du fleurissement
- Choix floral
- L'originalité de la composition.

Le concours local des maisons fleuries est organisé par la commission "relations publiques". Comme cela a été clairement exprimé par le jury de l'année dernière, la présidence du jury a été confiée à une personne extérieure. La commune de Limersheim remercie Monsieur Patrick KIEFFER (Trésorier de l'Office du Tourisme du Pays d'Erstein), Madame Lucienne ROOS, Madame Francine MUTSCHLER, Madame Marie Jeanne HENNES pour l'objectivité dont ils ont fait preuve dans cet exercice toujours un peu difficile.

La Commune de Limersheim a également participé au concours départemental et au concours organisé par la Communauté des Communes du Pays d'Erstein.

Par ailleurs, pour développer le fleurissement à l'entrée du village, il est prévu des travaux d'aménagement nécessitant la pose de bordures. Ces travaux seront réalisés dès l'automne 2002. D'autre part, le fleurissement autour de l'école de la place de l'Eglise sera renforcé.

Des Nouvelles de nos écoles

La rentrée scolaire 2002/2003 a démarré avec un effectif de 59 élèves, soit deux enfants de moins que l'année scolaire précédente.

Les effectifs des trois classes se répartissent de la manière suivante :

La classe de maternelle - rue du Vin

Madame Fabienne Grévilot, institutrice, titulaire du poste, après un congé parental, a repris ses fonctions à mi-temps. Madame Anne Klein, institutrice, dont c'est le premier poste, assure l'autre mi-temps. Comme les années antérieures, elles sont secondées par Madame Christiane Bottemer qui assure la fonction d'ATSEM (aide maternelle). La classe maternelle accueille 30 enfants, soit 7 élèves de plus que l'année dernière.

P.S.	Petite section	11 enfants
M.S.	Moyenne section	6 enfants
G.S.	Grande section	13 enfants

Ecole élémentaire - rue du Vin

La classe de Madame Laurence Ritter, professeur des écoles, compte 10 élèves, soit 5 enfants de moins que l'année scolaire écoulée. Toutefois, pour décharger l'école maternelle, elle prendra en charge tous les matins, les enfants de la grande section par demi groupe.

C.P.	Cours élémentaire préparatoire	3 enfants
C.E.1	Cours élémentaire 1 ^{er} année	7 enfants

Ecole élémentaire - Place de l'Eglise

La classe de Madame Sins, Directrice d'école, accueille 19 élèves, soit 4 enfants de moins par rapport à l'année scolaire précédente.

C.E.2	Cours élémentaire 2eme année	7 enfants
C.M.1	Cours moyen 1ere année	8 enfants
C.M.2	Cours moyen 2eme année	4 enfants

* * * *

Activité de tennis de table en milieu scolaire

L'Avant Garde du Rhin, dont la commission départementale de tennis de table, a procédé à l'embauche d'un entraîneur itinérant, Madame Fabienne Zagula

En accord avec le Président du Foyer-Club Saint Denis et la Directrice de l'école de Limersheim, Madame Zagula est intervenue dans le cadre des activités sportives en milieu scolaire. De janvier à fin mars 2002, onze interventions de deux heures ont eu lieu. Le cycle sportif s'est achevé par un tournoi inter école à Nordhouse où les enfants ont rencontré des élèves de Nordhouse et d'Obenheim.

La dépense pour cette activité a été prise en charge par la commune à savoir 176.- euros.

Par ailleurs, cette activité a nécessité la réactualisation de la convention liant la Commune de Limersheim au Foyer-club Saint Denis pour l'utilisation de la salle du foyer.

Achat d'un nouveau photocopieur

Le photocopieur de l'école de Madame Ritter présentait en début d'année d'évidents signes de fatigue. Cet équipement indispensable aux écoles a été remplacé par un photocopieur de nouvelle génération. Le choix s'est porté sur un photocopieur numérique KONICA. Après une période d'essai positive de 15 jours, la commune a acquis cet équipement pour un montant de 2800 euros TTC

Technologie de l'information et de la communication électronique.

L'école primaire de Limersheim souhaitait s'équiper d'un matériel de base lui permettant de se connecter à Internet, ceci pour répondre aux directives officielles de l'éducation nationale. L'équipement pédagogique a sollicité la commune pour se doter d'un modem, d'une rallonge téléphonique, d'un graveur pour l'archivage, d'un logiciel de gestion d'école et d'un abonnement à Internet. La commune a pris en charge les frais d'acquisition de ce matériel, pour un montant de 369.- euros, ainsi que la dépense mensuelle pour l'abonnement à Internet.

Une maquette du village

Les enfants ont entrepris de réaliser des maquettes des maisons des élèves de la classe de Madame Sins. Dans cette démarche, ils utilisent les nouvelles technologies à leur disposition. Ils ont commencé par prendre des photos avec leur appareil numérique puis ils les ont mis sur l'ordinateur. La miniaturisation est une tâche délicate et demande beaucoup de minutie aux enfants.

Lorsque les premières maisons seront terminées, elles seront placées sur un plan du village. Les enfants comptent réaliser une maquette d'ensemble de Limersheim, affaire à suivre...

Classe transplantée à Klingenthal

Comme il y a deux ans, l'école propose cette année un séjour en classe verte pour les enfants du cycle 3 (C.E.2 - C.M.1 C.M.2). Le projet consiste à se rendre à Klingenthal dans un centre d'accueil spécialisé dans le multimédia. C'est l'occasion pour les enfants de perfectionner leurs connaissances dans les domaines liés à l'informatique, notamment au traitement de l'image numérique.

Pour soutenir le projet et pour réduire la participation financière des parents, la commune de Limersheim par le biais du Centre Communal d'Action social (C.C.A.S.) a accordé une aide de .52,- euros par jour et par enfant. Le montant total de l'aide apportée s'élève à 173.28 euros. Grâce à cette subvention du C.C.A.S. une aide complémentaire de 570.- euros sera accordée par le Conseil Général du Bas-Rhin.

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA



NOUVELLE ÉCOLE

Après le temps de la réflexion et d'orientation globale, les démarches sont entrées dans une phase concrète. Vous trouverez, ci-après, l'évolution et l'avancement des travaux au fil des mois de cette année 2002. Le 6 novembre 2001, le conseil municipal à l'unanimité a élu les membres de la commission d'appel d'offres, à savoir :

Le président : Monsieur René Staub (nommé d'office)

Les membres titulaires : Messieurs Christophe Hugel, Etienne Binnert, René Glasser.

Les membres suppléants : Messieurs Michel Dazy, Michel Mutschler, François Ott.

Ont également pris part aux travaux :

Monsieur le Trésorier Principal.

Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Cette commission s'est réunie le 23 novembre 2001 pour vérifier que les dossiers déposés en mairie le 15 novembre 2001 étaient conformes à la réglementation en vigueur.

Le 6 novembre 2001, le conseil municipal a également élu les membres de la commission de sélection, à savoir :

Le président : Monsieur René Staub (nommé d'office)

Les membres titulaires : Messieurs Christophe Hugel, Etienne Binnert, Michel Dazy.

Les membres suppléants : Messieurs Claude Schaal, Michel Mutschler et Madame Christine Hurstel.

Membres extérieurs :

Mademoiselle Nathalie Sins, directrice de l'école.

Le représentant de l'Ordre des architectes.

Un architecte spécialisé dans le domaine concerné.

Le Directeur du C.A.U.E.

Les membres à voix consultatives :

Monsieur le Trésorier principal

Le représentant de la Direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes.

Cette commission de sélection s'est réunie le 3 décembre 2001 et a examiné les 14 candidatures. Les quatre candidatures suivantes ont été retenues pour la maîtrise d'œuvre :

- **Cabinet d'architecture Bernard WEIXLER**
- **Atelier d'architecture DWPA**
- **Cabinet d'architecture NAOS**
- **Cabinet d'architecture BRUCKERT de Hindisheim.**

Le 18 décembre 2001, une visite sur le site au Rohrloch (terrain de sport) a été organisée pour les quatre candidats. Après cette visite chaque candidat a été auditionné pour se rendre compte sur le type de projet qu'il souhaite développer. A l'issue de cette audition, deux cabinets, dont le projet paraissait attrayant, ont été retenus : L'Atelier d'architecture DWPA et le Cabinet d'architecture Bruckert.

Fin décembre 2001, les élus ont visité la mairie de Lauterbourg, construction réalisée par l'Atelier d'architecture DWPA.

C'est finalement début février 2002 que la décision finale a été prise de confier la maîtrise d'œuvre de la construction du nouveau complexe scolaire de Limersheim au Cabinet d'architecture BRUCKERT.

Devant l'ampleur financière du projet, l'équipe municipale a introduit une seconde demande de dotation globale d'équipement (subvention) pour les aménagements extérieurs. En date du **1er juillet 2002** le représentant de l'Etat octroie une subvention d'un montant de **31560 €**, représentant un taux de subvention de 30% du montant subventionnable.

Par ailleurs, la Commune a bénéficié d'une autre subvention au titre des "travaux divers d'intérêt local" d'un montant de **15245 €**.

Après plusieurs rencontres avec les architectes Bruckert, divers points techniques relatifs à l'implantation des bâtiments ont été abordés. Vers la mi-mai 2002, un avant projet est remis par l'architecte. La proposition comprend : deux salles de classes pour le primaire et un ensemble pour la maternelle, à savoir : une salle de classe, une salle de repos, des locaux spécifiques pour l'atsem (aide maternelle), l'entretien, l'archivage et les sanitaires. Le projet inclus également le bureau de la directrice de l'école, les espaces de rangement, une salle d'évolution pour la motricité, une bibliothèque et deux préaux couverts pouvant servir à des extensions futures de salles de classes. L'école est parallèle à la rue du Lin et au lotissement Valpré. Les bâtiments présentent une forme en "V" ouvert qui protège les enfants en récréation, du vent du Nord et de l'Ouest et isole du bruit les constructions avoisinantes, côté Est et Nord.

Une proposition de plan et maquette a été soumise à la population de Limersheim dans la première quinzaine du mois de juin 2002.

Par ailleurs, lors de visites du terrain au Rohrloch, il est apparu qu'il était nécessaire de connaître avec précision les limites parcellaires du terrain. En date du 17 juin 2002, le Conseil municipal a décidé de confier les travaux topographiques et d'arpentage au Cabinet Bernard SEYFRIED de Benfeld pour un coût de **1013.97 € TTC**.

C'est finalement début septembre 2002 que le permis de construire a été déposé à la DDE.

Sondage du sol : par décision du Conseil municipal en date du 17 juin 2002, la société Fondasol, ingénierie des sols et fondations, située au 1 rue Evariste Galois 67201 Eckbolsheim a été chargée des travaux de reconnaissance de sol. Le coût de cette opération est de **3005.54 € TTC**. Les observations de cette étude ont été remises au cabinet d'architecture Bruckert de Hindisheim.

D'autre part, la commune a contacté quatre cabinets spécialisés dans le contrôle technique. Sur proposition de la commission travaux, c'est Norisko Constructions, 11 rue Jacob Mayer, 67200 à Strasbourg qui a été retenu, pour un montant de **6913.00 € TTC**.

Pour la mission S.P.S. - coordination Sécurité-Protection-Santé, quatre cabinets ont été sollicités, c'est aux Ets Alsacoor Sarl, 27 rue du Fossé des Treize 67000 Strasbourg qu'il a été décidé de confier cette mission. Le coût est de **2522.36 € TTC**.

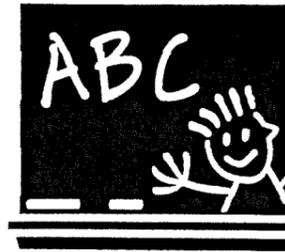
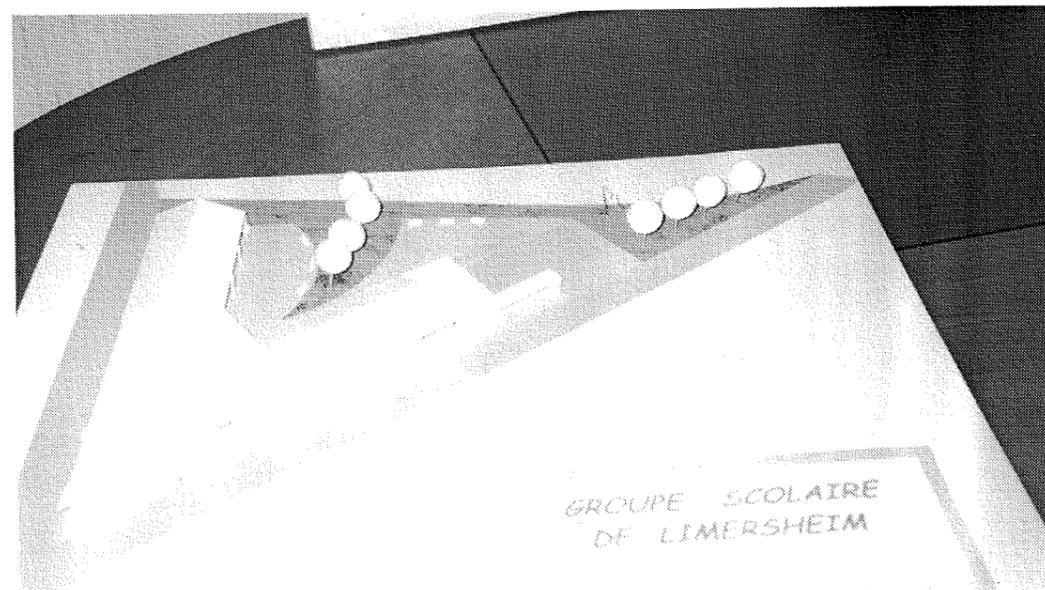
En octobre 2002, deux réunions ont eu lieu pour déterminer la délicate question du chauffage de cet ensemble. Diverses solutions sont à l'étude :

- pompe à chaleur,
- chauffage électrique avec ses multiples variantes :
 - . plafond rayonnant,
 - . plancher chauffant, etc...

Toutes ces solutions sont à l'étude. Il a été convenu de visiter diverses installations existantes, d'une part pour se faire une représentation de visu et d'autre part pour connaître les coûts d'exploitation des différents types de chauffage.

Début décembre 2002 nous sommes en attente du permis de construire.

Etienne Binnert



A l'école ...

Au cours de l'année scolaire 2001/2002, nous avons dû nous mobiliser pour que nos petits continuent à aller à l'école maternelle ; après le départ de Laurence Klumb aux vacances de Pâques, il n'y avait pas de remplaçante ; la situation a été vite réglée par un coup de téléphone à l'Inspection : nous étions prêts à occuper l'école et à faire venir la presse ! Comme par enchantement, nous avons une enseignante l'après-midi même. Puis Fabienne Poujol a terminé l'année scolaire sans autre complication.

Chez Madame Ritter, nous avons proposé, pour la deuxième année consécutive, une initiation à la poterie (12 séances financées par les parents d'élèves) un peu moins appréciée que l'année dernière.

Chez Madame Sins, une vingtaine d'ordinateurs d'occasion ont été donnés à l'école (provenant des DNA, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Populaire) à la suite d'un mailing que nous avons adressé aux entreprises de la région.

Le 15 juin, a eu lieu la désormais traditionnelle course cycliste, avec nos jeunes en avant-première. Pour les 6-8 ans, Anthony Burckel (venu en voisin), Simon Stoltz et Aurélien Hugel étaient les trois premiers. Pour les 9-11 ans, c'était Michaël Schaal, Thibaut Mutschler (lui aussi en voisin) et Quentin Fender. Tous ont été chaleureusement félicités et récompensés. Bravo !

L'année scolaire s'est terminée le 22 juin par la kermesse, dans la cour de l'école, où nous proposons aux enfants pas moins de 12 activités autour du cirque : tout ce petit monde s'est bien amusé et a apprécié les récompenses pendant que les mamans, papas, taties, mamies se rafraîchissaient sous les arbres.



A la rentrée de septembre...

La rentrée s'est bien passée avec 11 petits de 3 ans qui ont pris pour la première fois le chemin de l'école. Les 31 élèves de la maternelle sont un peu à l'étroit dans leur classe et pour y remédier, la moitié des grands "travaillent" 2 matinées par semaine avec Madame Ritter.

Nous avons eu le plaisir de retrouver Fabienne Grévilot à la maternelle, à mi-temps avec Anne Klein.

60 élèves sont cette année scolarisés : 31 en maternelle, 10 au CP/CE1 et 19 au CE2/CM1 et 2.



Les projets...

Les élèves de Nathalie Sins partiront en classe découverte à Klingenthal, du 9 au 14 décembre prochain, sur le thème du multimédia. Ils ont vendu une tombola et vont préparer les lots pour financer une partie de leur séjour.

Ils sont tous impatients de partir.

Du côté des parents, nous avons décidé de nous constituer en association : le PAL (Parents Associés de Limersheim) a été officiellement créé lors de notre Assemblée Générale le 12 novembre 2002 - bien qu'existant depuis plus de 10 ans. Sylvie Stoltz est président, Philippe Volck trésorier et Eliane Hamm secrétaire. L'Apepa n'a plus de représentant.

Pour nos animations avec les enfants, nous avons commencé par le défilé de Halloween, très attendu de tous. Les habitants ont tous eu très peur, malgré la distribution de potion magique rougeâtre et pleine de trucs bizarres, et nous avons récolté beaucoup de bonbons !

Et puis d'autres activités se mettront en place au fil des jours, en relation avec les enseignants et avec l'aide de tous ceux qui ont envie de partager ces moments de joie avec nos enfants.

Les parents d'élèves de Limersheim.

La Commune de Limersheim

arrête le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Vu le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise approuvé le 9 mars 1973 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et L.123-9 et R. 123-18 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 4/10/1993 prescrivant le Plan d'occupation des sols ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20/11/2001 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 10/12/2001 ;
- Vu le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme ;

Entendu l'exposé du Maire :

⇒ **qui présente au Conseil municipal le bilan de la concertation,**

Rappel des modalités de la concertation

- Affichage et information à la population (distribution dans les boîtes aux lettres) le 14 décembre 2001,
- Mise à disposition des études et du projet de Plan local d'urbanisme en mairie à partir du 17 décembre 2001 aux heures habituelles d'ouverture,
- Mise à disposition d'un registre de concertation durant toute la durée de cette dernière, le public a pu se rendre aux permanences organisées les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de 20 h à 21 h à partir du 17 décembre 2001 jusqu'à fin mars 2002 et faire part de ses observations aux élus.
- Le dossier présenté lors de la réunion des personnes publiques associées (et tenant compte des dernières modifications) a été mis à la disposition du public à partir du 11 juin 2002. Celui-ci en a été averti par affichage en mairie.

Résultats de la concertation

Plusieurs demandes ont été émises par les habitants. La commune a réalisé un tableau les répertoriant avec les réponses apportées.

Les deux principales demandes concernent la zone IIAU située au Nord du village et les plantations à réaliser au Nord de la zone IAU située au Nord-Ouest de la commune.

- Zone IIAU située au Nord du village :
Les habitants concernés ont soulevé une vague de contestation. Après discussion avec les riverains, un consensus a été trouvé et ceci a généré une modification du projet.
- Plantations à réaliser au Nord de la zone IAU située au Nord-Ouest de la commune :
Elles ont été repositionnées afin de laisser plus d'espace à la construction.

Hormis les quelques remarques et demandes des habitants ci-jointes en annexe, les autres dispositions et les grandes orientations du projet de Plan local d'urbanisme n'ont fait l'objet ni de questions ni de remise en cause.

⇒ **qui rappelle les motifs de cette élaboration et les nouveaux choix faits,**

- que la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) a été adoptée le 21 novembre 2000 et publiée au journal officiel le 14 décembre 2000.
A travers plus de 200 articles elle touche à de nombreux domaines : urbanisme, logement, transports, insalubrité des immeubles, accession à la propriété et régime des copropriétés, rapports entre propriétaires et locataires.
La plupart des dispositions relatives à l'urbanisme sont entrées en vigueur au 1^{er} avril 2001.
- que la commune avait engagé une élaboration d'un Plan d'occupation des sols sur l'ensemble de son territoire ;
- qu'à ce titre la commission communale a déjà travaillé considérablement sur ce dossier ;
- qu'une présentation du projet avait déjà été effectuée au conseil municipal en 1998 ;
- qu'une concertation avec le public a eu lieu avec une réunion publique organisée le 14 décembre 1999 ;
- que cette phase de concertation a généré un certain nombre de modifications du projet POS ;
- que la commune a décidé de transformer le projet d'élaboration du POS. en projet d'élaboration du PLU conformément au nouveau cadre légal instauré par la loi SRU ;

⇒ **qui présente au Conseil municipal le projet du Plan local d'urbanisme élaboré à arrêter**

Considérant que le projet de Plan local d'urbanisme modifié pour prendre en compte les résultats de la concertation, est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et à celles qui ont demandé à être consultées :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente

DIT QUE : le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin,
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers d'Alsace,
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,
Monsieur le Président du Syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg,
Monsieur le Directeur des Usines Municipales d'Erstein

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera transmis à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

INFORME QUE :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Le PLU est arrêté le 4 juillet 2002

._*_*_*_*_*._

Les prochaines étapes d'élaboration seront les suivantes :

- L'analyse des remarques et avis des personnes publiques associées sur le PLU arrêté de Limersheim, a eu lieu le 19 novembre 2002 par la commission communale PLU et Sylvie Barge du SDAU.
- Préparation de l'enquête publique par le SDAU.
- L'enquête publique aura lieu de mi-janvier à mi-février 2003, l'enquête publique sera assurée par un commissaire enquêteur sur une durée de un mois.
- Bilan de l'enquête publique après réception du rapport du commissaire enquêteur, vers la mi-mars 2003. La commission communale PLU décide de prendre en compte ou non les remarques des habitants exprimées lors de l'enquête publique.
- Le dossier du PLU est modifié pour prendre en compte les éventuelles remarques des habitants et des personnes publiques associés.
- Nouvelle réunion des personnes publiques associées afin de leur présenter le dossier PLU modifié, vers la fin avril 2003.
- Approbation du PLU début juin 2003 par le Conseil municipal.

A partir de l'approbation du PLU celui-ci est applicable et devient donc opposable aux tiers.

CALENDRIER DES FESTIVITES

Année 2002

13 octobre	Fête patronale
31 octobre	Messe à 19 heures et cérémonie aux monuments aux morts
2-3 nov.	Vente de calendriers par les pompiers
9-10 nov.	Représentations théâtrales par les donneurs de sang (en soirée le dimanche 10)
16-17 nov.	Représentations théâtrales par les donneurs de sang
16-17 nov.	Hindisheim-Limersheim s'exposent
23-24 nov.	Vente de calendriers par la chorale
23 novembre	Fête de la Ste Barbe
30 novembre	Collecte pour la banque alimentaire
30 novembre	AG de l'association de pêche
30 novembre	Marché de Noël, place de l'Eglise par les jeunes du MRJC
6 décembre	Saint Nicolas passe dans les écoles
7 décembre	Manifestation pour le Téléthon
8 décembre	Fête des personnes âgées
14 décembre	Marche de Saint Ludan – <i>penser à organiser la coordination Hindisheim-Limersheim, sous la responsabilité du Comité des fêtes</i>
14-15 déc.	Vente de gui
Fin décembre	Concert par la chorale en coordination avec Hindisheim (date à préciser)

Année 2003

5 janvier	Réception du Nouvel An
17 janvier	Collecte de sang
26 janvier	Fête paroissiale
13 avril	Vente de gâteaux après la messe
25 avril	Collecte de sang et assemblée générale
1 ^{er} mai	Sortie pédestre
8 mai	Concours de pêche
1 ^{er} juin	Fête villageoise
14 juin	Course cycliste (date à confirmer)
28 juin	Feu de la Saint-Jean

13 juillet Feu d'artifice à l'étang de pêche à Hindisheim
25 juillet Collecte de sang

14 septembre Tournoi de pétanque

24 octobre Collecte de sang

8/9 novembre Représentations théâtrales par les donateurs de sang

15/16 nov. Représentations théâtrales par les donateurs de sang

22 nov. Sainte Barbe

22/23 nov. Vente de calendriers par la chorale

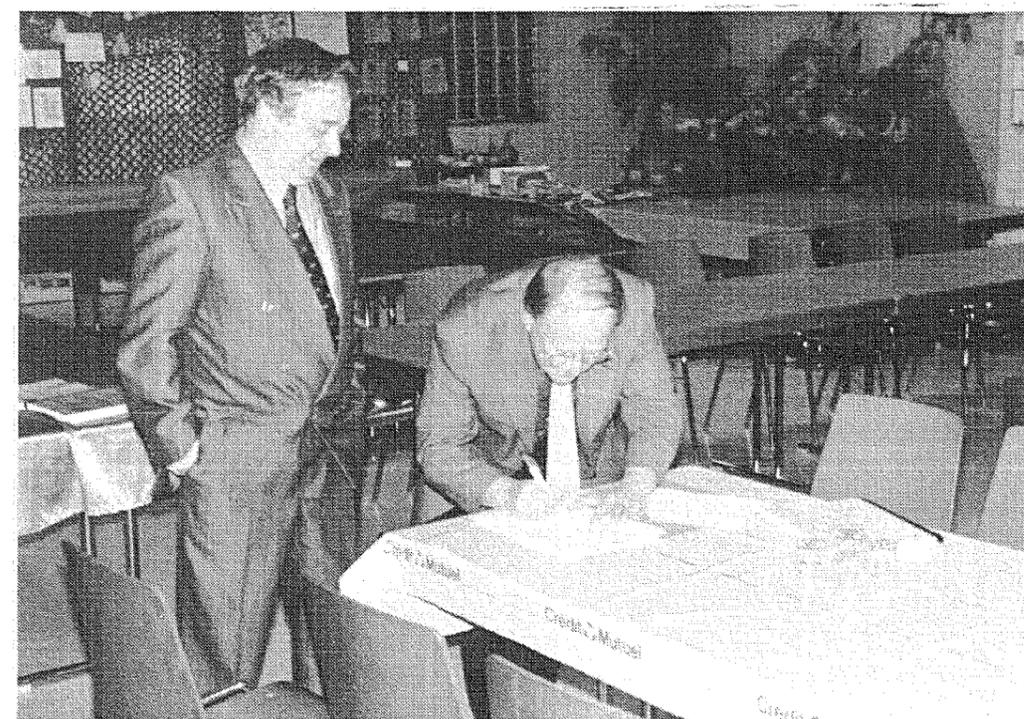


Droit de pêche

Une très large majorité des riverains de la Scheer ont abandonné le droit de pêche au profit de la Commune de Limersheim. Celle-ci a décidé de rétrocéder ce droit de pêche au profit de l'Association Agréée de Hindisheim - Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le Conseil municipal en sa séance du 7 octobre 2002 a autorisé le Maire René Staub, à signer le contrat de location du droit de pêche dans la Scheer pour la rétrocession du droit de pêche à l'Association Agréée de Hindisheim - Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le droit de pêche est valable à compter du 10 octobre 2002 pour une durée de 30 ans, renouvelable par tacite reconduction pour dix années.



Signature du contrat de rétrocession du droit de pêche par Monsieur Joseph Fender, Président de l'AAPPMA et René Staub, Maire.

EVITER LES ACCIDENTS

Dans la cuisine

La pièce de tous les dangers

pour les moins de cinq ans. Attention

d'abord aux liquides bouillants.

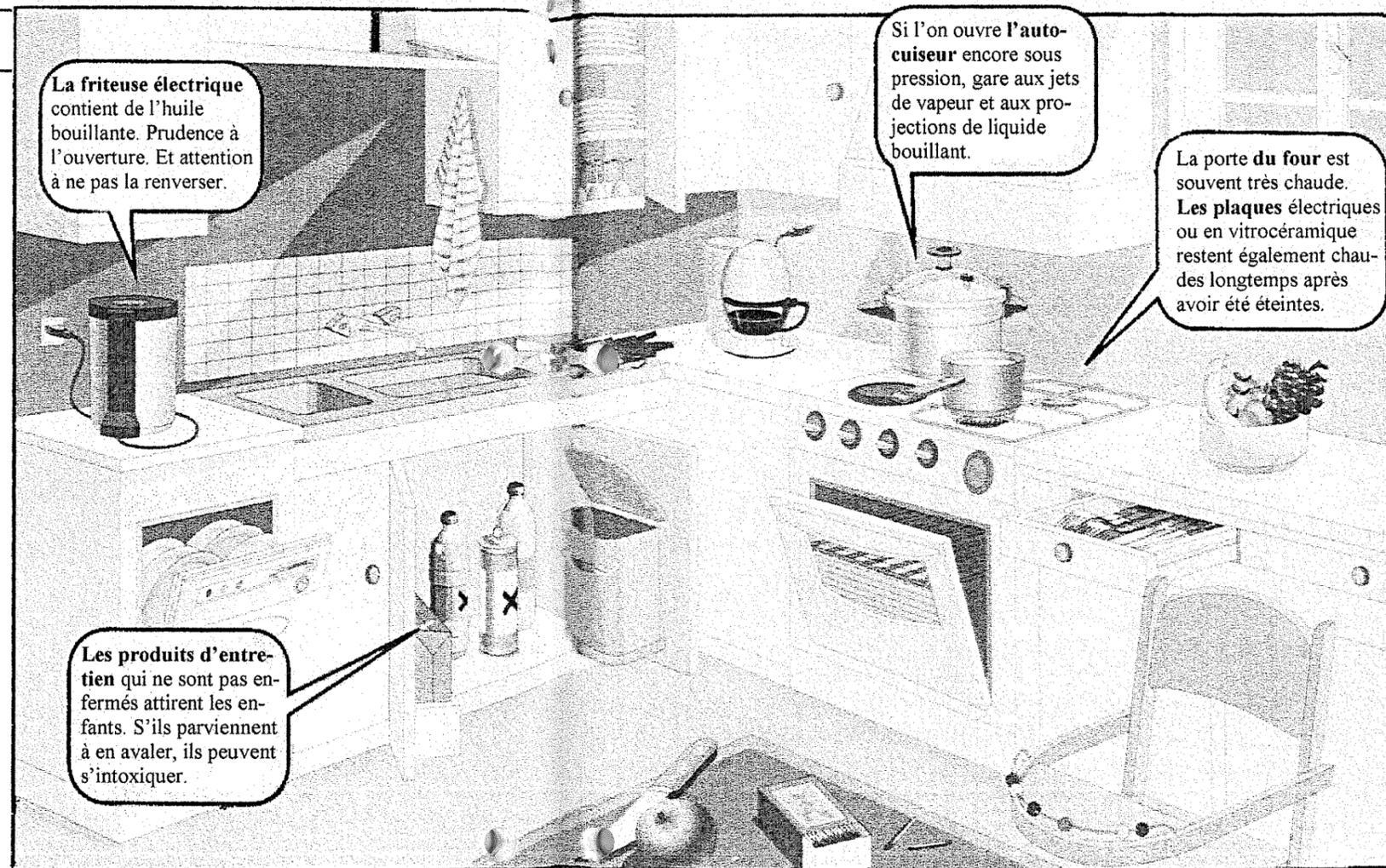
Pour les enfants, la cuisine est la pièce la plus dangereuse. En France, il s'y produit 33% des accidents domestiques touchants les moins de cinq ans. On peut d'abord s'y brûler. 56% des brûlures ont lieu dans cette pièce. Dans 70% des cas, elles sont causées par un liquide bouillant (eau, thé, huile, café, chocolat...). On se brûle également avec la porte du four, les plaques de cuisson ou les casseroles chaudes. La vapeur de l'autocuiseur ouvert en cours de cuisson peut provoquer des accidents. Dans la cuisine, on risque aussi de se couper avec les couteaux, avec les appareils électroménagers (mixer, ouvre-boîtes...) et avec les boîtes de conserve ouvertes. On peut encore s'y intoxiquer. 25% des intoxications qui affectent les enfants de un à cinq ans sont dues aux produits ménagers. Enfin, le petit enfant peut faire tomber un tiroir sur sa tête ou basculer de sa chaise sur le carrelage, ce qui s'avère parfois très grave. Avant dix huit mois, la tête du nourrisson est proportionnellement plus importante et plus lourde que les autres parties du corps. Une chute de plus d'un mètre sur un sol dur entraîne souvent un traumatisme crânien. Il faut consulter un médecin, surtout si l'enfant a perdu connaissance, même un court instant. Bref, les dangers sont nombreux; il ne s'agit pas de tout interdire, dans les premières années de la vie de l'enfant, mais éliminer les risques en fonction de ses nouveaux apprentissages. Il ne faut pas le laisser seul dans la cuisine. Son esprit d'imitation et sa ténacité exigent une grande vigilance de la part des adultes.

Le bon geste

En cas d'accident électrique, couper le courant

En cas d'accident lié à l'électricité, ne pas toucher la victime avant d'avoir coupé le courant : débrancher la prise de l'appareil en cause ou ouvrir le disjoncteur. Séparer la victime de la source électrique avec un objet sec et non conducteur, en gardant les pieds au sec. Appeler rapidement le 18 ou le 15

Les enfants risquent gros



La friteuse électrique contient de l'huile bouillante. Prudence à l'ouverture. Et attention à ne pas la renverser.

Si l'on ouvre l'autocuiseur encore sous pression, gare aux jets de vapeur et aux projections de liquide bouillant.

La porte du four est souvent très chaude. Les plaques électriques ou en vitrocéramique restent également chaudes longtemps après avoir été éteintes.

Les produits d'entretien qui ne sont pas enfermés attirent les enfants. S'ils parviennent à en avaler, ils peuvent s'intoxiquer.

Ici, un enfant a souvent l'occasion de se blesser. Il risque de se couper avec un couteau ou avec d'autres objets tranchants qui traînent. S'il trouve la boîte d'allumettes ou un briquet, il peut non seulement se brûler mais aussi provoquer un incendie. Un bébé, s'il n'est pas surveillé, peut tomber de sa chaise haute en se balançant ou en se mettant debout. Il va aussi se saisir de tout ce qui est à sa portée.

3

Points clés

A retenir

1 Se protéger des risques de brûlure.

Attention aux liquides bouillants, responsables d'un grand nombre de brûlures chez les enfants. Il faut se protéger de la porte du four, des plaques de cuisson et des casseroles chaudes. Respecter le mode d'emploi de l'autocuiseur et de la friteuse électrique.

2 Bien ranger tout ce qui coupe.

Après usage, couteaux, ouvre-boîte, ciseaux... doivent retrouver leur place en hauteur à cause des enfants. Il faut débrancher les appareils électroménagers. Jeter tout de suite à la poubelle les boîtes de conserve et les bocaux vides.

3 Enfermer les produits d'entretien.

Les ranger dans un placard en hauteur ou fermé à clé. Ne pas les transvaser dans des récipients alimentaires : ils pourraient être avalés par erreur. Privilégier l'achat de bouteilles équipées d'un bouchon de sécurité, qui s'ouvrent par pression et rotation simultanées.

L'idée pratique



Des meubles bien calés ou fixés au mur

Bloquer à l'aide de petites cales en bois les meubles qui ne sont pas stable. Fixer solidement au mur ceux prévus pour cela. L'enfant qui apprend à marcher s'agrippe partout. Un meuble ou un appareil électroménager en équilibre instable peut tomber sur lui et l'écraser.

Comprendre

Le risque d'électrisation

Lorsqu'on subit une décharge électrique, le courant passe dans le corps. A 220 volts, il provoque une contraction des muscles respiratoires et peut déclencher des troubles cardiaques. Le choc est plus fort si les mains ou les pieds sont humides. Si la personne décède, c'est une électrocution.

La Sainte Barbe

Cette fête a lieu annuellement fin du mois de novembre, c'est l'occasion lors d'un repas convivial de remercier les membres du corps des sapeurs-pompiers de l'investissement dont ils ont fait preuve tout au long de l'année, mais c'est également le moment de retracer les activités et les temps forts de l'année écoulée. Dire que l'année 2002 a été riche en changement est peu dire.

Voilà quelques années que la départementalisation agite les différents acteurs en charge des secours publics. Les sapeurs-pompiers volontaires sont en première ligne dans ce nouveau processus de l'organisation votée en 1996, la loi de départementalisation vise la réorganisation des services d'incendie. Le grand changement est que les centres de secours principaux, les centres de secours et les centres de première intervention sont placés non plus sous la responsabilité des communes, mais sous celle du service départemental d'incendie et de secours, le SDIS.

Dans ce nouveau dispositif se pose la délicate question de la place des sapeurs-pompiers volontaires de nos communes rurales. Pour ceux qui observent avec un peu d'attention l'organisation des secours et d'incendie savent parfaitement que les seuls sapeurs-pompiers professionnels ne peuvent pas prendre en charge toutes les interventions de notre territoire. La proximité de nos corps locaux est un atout majeur. Dans la quotidienneté, les interventions liées au feu ne représentent plus qu'une part infime du travail de nos hommes du feu.

Par ailleurs, la technicité des interventions a beaucoup évolué. Des normes et des procédures ont été mises en place et le matériel mis à la disposition des sapeurs-pompiers volontaires est de plus en plus sophistiqué.

Cette évolution engendre des répercussions sur les effectifs des corps des sapeurs-pompiers locaux. Il apparaît, ici et là que le nombre de pompiers sortant est plus important que ceux qui entrent dans les corps. C'est heureusement tout le contraire dans notre petite commune, le corps des sapeurs-pompiers de Limersheim a su faire face aux évolutions et contraintes réglementaires, avec détermination, il prend place dans le nouveau dispositif voulu par les pouvoirs publics.

Le Maire René Staub, dans son allocution, le soir du repas de la Sainte Barbe du 23 novembre 2002 a adressé la reconnaissance de la population pour l'investissement et les efforts déployés pour rester efficace dans le dispositif actuel.

L'année 2002 pour le corps des sapeurs-pompiers de notre commune a été riche en changement. Le 13 mai 2002, **Jean-Paul Kieffer** décide de passer le relais comme chef de corps à **Michel Mutschler**. Rappelons en quelques mots l'évolution de la carrière et le travail accompli par Jean-Paul Kieffer :

- 01/08/1969 entré à l'âge de 22 ans dans le corps des sapeurs-pompiers.
- 01/12/1980 caporal.
- 01/12/1982 sergent.
- 01/01/1984 sous-lieutenant et adjoint au chef du corps Erwin Binnert.
- 01/01/1992 lieutenant et il est nommé chef du corps.

La passation publique a eu lieu le 9 mai 1992 sur la Place de l'église sous le commandement du Capitaine Jacques Landmann, responsable du Centre de secours d'Erstein.

Depuis que de travail accompli ... Au niveau du matériel, il a doté le corps des outils indispensables :

- Acquisition d'une camionnette par la commune.
- Acquisition d'un deuxième véhicule par l'amicale.
- Achat d'une motopompe performante.
- Aménagement d'un vestiaire dans les combles du local d'incendie.
- Installation de volets roulants au local.

Bien que modeste par sa taille, le local des pompiers est toujours parfaitement rangé et entretenu; chaque espace intérieur est aménagé et exploité. Pour faire face à la technicité des interventions, inlassablement Jean-Paul Kieffer a demandé aux pompiers de prendre part aux cours de recyclage, de passer les formations validant les compétences pour participer et exécuter certaines opérations. Le résultat est édifiant, sur les 21 sapeurs-pompiers, la grande majorité est titulaire des diplômes requis.

En outre, le corps de Limersheim tient une place importante dans l'animation du village :

- fête de la Saint-Jean
- participation à la cérémonie au monument aux morts
- la fête villageoise
- mission de sécurité lors des courses cyclistes
- etc...

Tout ce travail mérite reconnaissance, c'est donc tout logiquement que Jean-Paul Kieffer a été nommé capitaine honoraire.

La passation officielle de commandement est prévue au printemps 2003 sur la Place de l'église.

Dans toute cette évolution, Jean-Paul Kieffer a su s'entourer de personnes compétentes et partageant ses valeurs du travail sérieux et de l'enthousiasme. C'est Michel Mutschler qui a pris la succession, il a été nommé chef du corps le 13 mai 2002. Les principales étapes de sa carrière chez les sapeurs-pompiers sont les suivantes :

- 16/06/1985 entrée dans le corps.
- 10/03/1989 caporal.
- 28/09/1991 sergent.
- 27/11/1993 sous-lieutenant et adjoint au chef du corps.
- 26/03/2001 lieutenant

Sûr que Michel Mutschler saura lui aussi imprégner sa marque pour que notre corps progresse dans les missions des sapeurs-pompiers volontaires. Le poste d'adjoint au chef du corps a été confié à un pompier d'expérience, **Raymond Schaal**.

L'évolution de sa carrière témoigne un investissement continu :

- 01/04/1978 sapeur-pompier.
- 01/12/1982 caporal.
- 01/07/1988 sergent.
- 30/11/1991 sergent-chef
- 25/11/1995 adjudant.
- 18/10/2002 adjudant-chef.

La grande expérience de Raymond Schaal sera un atout pour seconder le chef du corps.

Au cours de la soirée de la Sainte Barbe, Michel Mutschler a remis les diplômes attestant les formations suivies par les sapeurs-pompiers de Limersheim.

- ARICO : appareil respiratoire à circuit ouvert.
- LSPCC : lot de sauvetage protection contre les chutes.
- FIA : formation initiale.
- AFPS : attestation de formation aux premiers secours.
- CFAPSE : certificat de formation aux premiers secours par équipe.

Preuve que les sapeurs-pompiers s'inscrivent dans une logique d'acquisition de compétences en matière de secours, de lutte contre l'incendie.

Une mention spéciale pour **Stéphane Schaal**, il a passé avec succès tous les diplômes en une année.

Lors de la manœuvre d'automne, le matériel reçu par le service départemental d'incendie et de secours a été présenté à l'ensemble du corps. Il s'agit d'un matériel spécifique pour des opérations particulières :

- Une tronçonneuse Stihl avec protection.
- Un équipement complet pour les interventions en hauteur :
 - un harnais complet avec bretelles, permettant l'encordement de sécurité sur un toit, la descente en rappel d'un mur,
 - une corde d'alpiniste,
 - des sangles circulaires,
 - des mousquetons de sécurité,
 - des mousquetons de progression,
 - des dégaines,
 - des systèmes d'assurage (petit huit)
- Hachettes, cônes, vide-cave, seau pompe et pulvérisateur.

Il faudra bien des manœuvres pour acquérir la technicité de ce matériel et surtout s'y familiariser pour pouvoir l'utiliser en opération en toute sécurité.

L'avenir s'annonce sous les meilleurs auspices, en effet, quelques jeunes souhaitent rejoindre prochainement le corps des sapeurs pompiers de Limersheim.

Lors de la soirée Sainte Barbe, le maire a également remercié les épouses de nos sapeurs-pompiers. Leur contribution lors des diverses manifestations est une aide précieuse et appréciée.





Jean-Paul Kieffer avec la brouette légère mobile qui lui a été spécialement aménagée pour une retraite active.

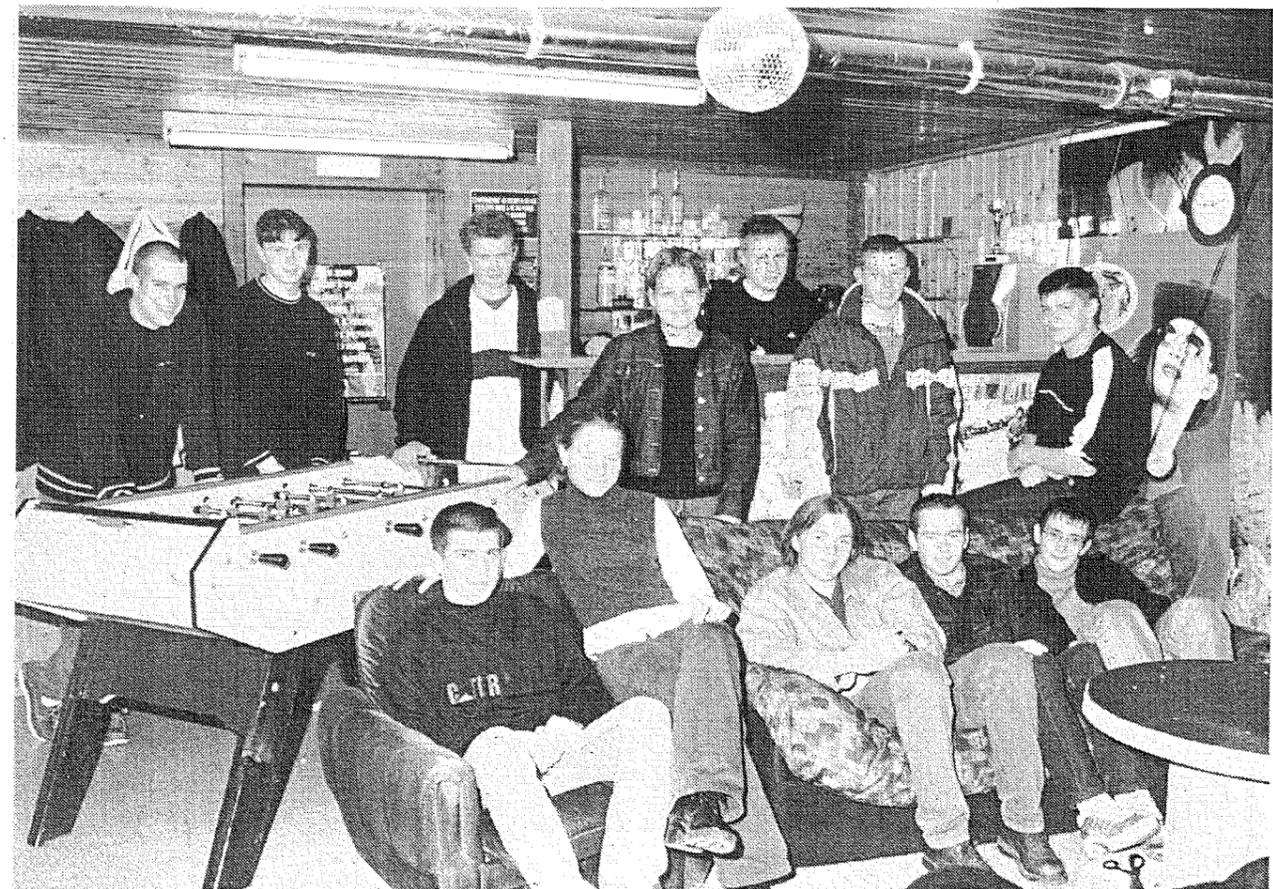


Les Pompiers le temps d'un moment se sont transformés en chœur, le départ du capitaine honoraire Jean-Paul Kieffer a été fêté comme seuls les sapeurs-pompiers de Limersheim savent le faire

Soirée sécurité au foyer

Nous les jeunes du "Forum" nous tenons tout particulièrement à remercier les différentes Amicales de Donneurs de Sang du secteur d'Erstein qui nous ont organisé une soirée où sont intervenus les gendarmes de Sélestat et un animateur de Groupama pour nous parler de la sécurité routière. Cette soirée nous a beaucoup apportée et responsabilisée par rapport au grand risque de la route (alcool, inexpérience des jeunes). En effet, une vie ne tient qu'à un fil elle est beaucoup trop courte pour la gâcher ! Et comme nous l'avons clairement compris, et vu le nombre croissant d'accidents recensés sur les routes, il faut donner de plus en plus de sang. Mais pourquoi ne pas faire l'inverse ? Moins d'accidents sur les routes donc moins de sang à donner ! Sujet à retenir. De ce fait nous tenons aussi à préciser que nous serions intéressés par une nouvelle intervention en espérant que plus de jeunes soient présents !
Donc à bientôt ...

Les jeunes du village





Un mot des Donneurs de sang

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que "l'E.F.S." Etablissement Français du Sang a repris le prélèvement de plasma.
Pour cela, le centre met à nouveau à disposition un minibus qui se charge du transfert au centre ainsi que le retour de la localité et ceci environ quatre fois dans l'année.

Voici les grands points de ce qu'il faut retenir au sujet du plasma

- Dans la plupart des maladies traitées aujourd'hui, grâce à la transfusion sanguine, il est préférable d'apporter aux malades uniquement le composant sanguin dont il a besoin : globules rouges, plaquettes ou plasma.

Chaque jour 500 dons de plasma sont nécessaires

- Le plasma permet de préparer des médicaments pour soigner : les grands brûlés et les accidentés en état de choc qui ont besoin d'un apport d'albumine important.
- Les hémophiles atteints de troubles de la coagulation qui nécessitent la prise régulière de médicaments dérivés du plasma contenant des protéines coagulantes.

Ce qu'il faut savoir avant de donner son plasma

- Quelles sont les conditions pour être donneur de plasma ?
Avoir entre 18 et 65 ans et être reconnu médicalement apte au don.
- Dois-je être à jeun pour donner mon plasma ?
Non au contraire, il est recommandé de s'alimenter et de boire de l'eau avant un don.
- Combien de fois puis-je donner mon plasma ?
Jusqu'à 20 fois par an avec un intervalle de 2 semaines entre chaque don.
- Le don de plasma est-il plus fatigant qu'un don de sang total ?
Non, le plasma se régénère en quelques heures et les autres constituants (globules rouges et plaquettes) sont restitués aux donneurs. Ce don, même s'il est plus long, n'est donc pas plus fatigant.
- Si je donne en plasma puis-je continuer en sang total ?
Oui il est simplement nécessaire de respecter un délai de 8 semaines entre chaque don de sang total. Les dons de plasma peuvent ainsi s'intercaler entre 2 dons de sang total.

Comment se déroule un don de plasma ?

- Le don de plasma s'effectue uniquement sur rendez-vous
- L'entretien pré-don et les contrôles biologiques sont identiques à ceux faits lors d'un don de sang total.
- Le prélèvement est réalisé à l'aide d'un appareil permettant de recueillir uniquement le plasma (600ml). Les autres composants du sang (globules rouges et plaquettes) sont restitués aux donneurs.

Le don de plasma dure entre 1 h et 1 h 30
(entretien médical, prélèvement et collation)

L'EFS s'engage à respecter 7 principes fondamentaux

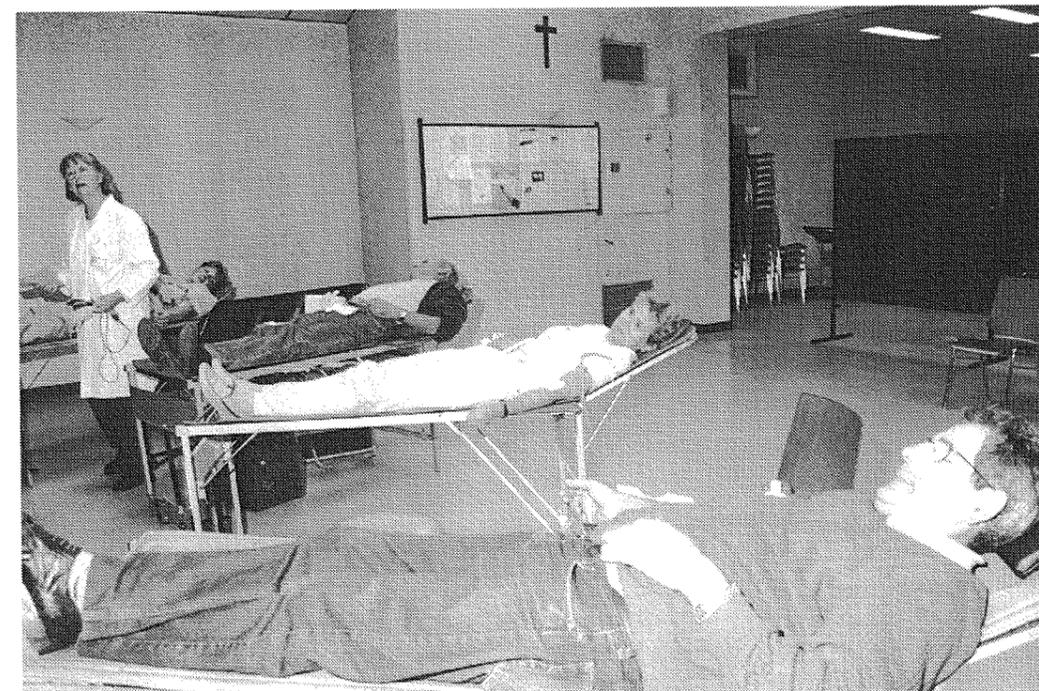
- 1) **Anonymat**
Seul l'EFS connaît l'identité du donneur et les données le concernant.
- 2) **Bénévolat**
Le don du sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit (argent, congé ...).
- 3) **Volontariat**
Le don du sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.
- 4) **Non-profit**
Le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit financier. Ils sont produits et fournis par un service public : l'Etablissement Français du Sang.
- 5) **Hygiène**
Pour chaque donneur le matériel utilisé lors du prélèvement est stérile et à usage unique.
- 6) **Sécurité**
Les tests de dépistage des maladies transmises par le sang sont effectués de manière systématique sur chaque don.
- 7) **Qualité**
Le respect des bonnes pratiques et les nombreux contrôles sur le matériel et les produits garantissent la meilleure qualité des produits sanguins distribués aux malades.

Le Comité des Donneurs de Sang de Limersheim, se fait une joie de vous accueillir lors des différentes collectes qui se font dans notre village. Voici les dates à retenir pour l'année 2003 :

17 janvier 2003
25 avril 2003
25 juillet 2003
24 octobre 2003

et vous dit un grand MERCI au nom des malades

Les Donneurs de sang de Limersheim



Le comité des fêtes de Limersheim

Il existe en France plus de 700.000 associations et des dizaines de milliers sont créés chaque année. Elles sont toutes animées par des bénévoles et jouent un rôle irremplaçable dans la vie sociale.

Avec l'évolution de notre société, le bénévolat prend aujourd'hui des formes différentes. Entraide sanitaire et sociale, éducation, prévention, animation culturelle et sportive, sensibilisation aux problèmes humanitaires et d'environnement...

Le comité des fêtes de Limersheim créé officiellement lors de l'assemblée générale constitutive du **21 novembre 2001** s'ajoute donc à la liste de ces associations locales et nationales.

Il regroupe les présidents des différentes associations locales ainsi que des représentants de la municipalité.

Son but est de gérer et d'harmoniser le calendrier des fêtes avec Hindisheim, de faire le trait d'union entre les sociétés locales et d'œuvrer pour la réalisation de manifestations socio-culturelles communes afin de promouvoir la dynamique et la cohésion associative.

Le comité a déjà prouvé son savoir-faire en tant que co-organisateur de **La Rue des Amis** et organisateur de l'opération **Photos souvenirs – Banc du millénaire**.

Il s'est associé au Cercle St Etienne pour participer à l'expo **Hindisheim et Limersheim s'exposent**.

Un projet **Mémoire du village** est en cours de réflexion et devrait voir le jour d'ici l'année prochaine.

Le dynamisme associatif n'est plus à démontrer, **mais il est essentiel de le faire fructifier et c'est aussi cela le rôle du comité des fêtes**.

Le cœur de nos associations ce sont bien entendu les bénévoles qui, à des degrés divers, donnent une partie de leur temps à la vie associative locale.

J'en profite donc pour remercier tous les acteurs de la vie citoyenne de notre village.

Jean Pierre Diebolt



Loi de 1901, 100 ans de Vie Associative

Si c'est la révolution française de 1789 qui a, pour la première fois reconnu le fait associatif, c'est la loi du 20 août 1790 qui a donné pour la première fois aux citoyens le droit de s'assembler et de former entre eux des sociétés libres.

La révolution de 1848 proclame le droit de s'associer et de s'assembler paisiblement et encourage les associations volontaires. Il faudra attendre la chute du second empire pour que les députés déposent une proposition de loi pour abroger toute législation restreignant la liberté d'association.

A partir de là, il y a 33 projets, contre-projets et rapports parlementaires avant d'aboutir au vote de la loi de 1901. Entre temps, la liberté des syndicats est autorisée en 1884 et les sociétés de secours mutuel en 1898.

En faisant adopter sa loi sur les associations le 1^{er} juillet 1901, Pierre WALDECK-ROUSSEAU, alors Président du Conseil, ne se doutait pas qu'elle deviendrait plus tard un principe fondamental du droit inscrit dans la constitution.

En Alsace-Moselle, il faudra attendre 1908 pour que le Reich allemand adopte une législation qui sera intégré au droit local après 1918.

Aujourd'hui, 30 millions de français adhèrent à plus de 730.000 associations et plus de 60.000 associations nouvelles se créent chaque année. 1.274.000 personnes sont salariées d'associations soit 4,5% de la population active.

Sans les associations, que seraient ou deviendraient nos villes et plus encore nos villages ? C'est par un bénévolat féminin et masculin, souvent anonyme, que se créent, se maintiennent et se développent des activités sportives, culturelles ou sociales. Aux égoïsmes croissants de notre société, ces hommes et femmes opposent une exemplaire et persévérante solidarité. Qui autant qu'eux est au service de notre jeunesse pour faire découvrir et apprécier « l'autre » mais aider aussi à l'exercice de l'effort !

Être bénévole, c'est être touché à tout. C'est se rendre disponible là où l'aide est nécessaire. Nos associations laissent suffisamment de latitude pour favoriser le développement d'initiatives et de projets nouveaux. Il est important d'innover, de venir avec des idées, un savoir-faire ou tout simplement avec sa bonne volonté. Les gens n'ont pas toujours conscience de leurs talents ou de la valeur qu'aurait leur participation alors qu'en réalité, tout le monde peut faire quelque chose et les qualités de chacun sont précieuses.

Les volontaires seront toujours les bienvenus dans nos associations.

Le comité des fêtes

LA PAGE DU FOYER CLUB ST DENIS

ACTIVITES ET ANIMATIONS 2002

TENNIS DE TABLE

La section est composée de 3 équipes adultes et 2 équipes jeunes qui participent aux différentes compétitions de l'AGR. L'équipe 2 est championne du secteur et vice-championne du Bas-Rhin en division 2 ; une animatrice diplômée de l'AGR a initié la classe de Mme SINS au tennis de table durant le 2^{ème} trimestre.

Animateurs: Michel DAZY - Jean Pierre DIEBOLT

GYMNASTIQUE FEMININE

Chaque mardi après midi et le jeudi en soirée une vingtaine de participantes se retrouvent pour conserver entrain, forme et jeunesse. Super ambiance à la sortie pédestre au mois d'août dans les Vosges.

Animatrice: Chantal DIEBOLT

GROUPE DANSE

La danse artistique est leur passion. Les 6 jeunes filles composent leurs chorégraphies et se produisent en spectacle à l'occasion des fêtes. Depuis la rentrée une section de jeunes assure la relève.

Animatrice : Audrey et Alexia LINTZ

GROUPE ANIMATION JEUNES

Le groupe est toujours actif et se retrouve régulièrement dans la salle du Forum.

Animateur : Sébastien HURSTEL

SECTION MUSICALE

2 groupes soit 9 musiciens sont installés au sous-sol du Foyer. Ils se sont produits sur scène une dizaine de fois.

Animateur : Martial KIENE

SECTION RESEAU

Une vingtaine de membres se retrouve mensuellement au foyer pour s'adonner à leur passion, les jeux vidéo.

Animateur : Christophe GUILLAUME

SECTION MAQUETTES

La toute nouvelle section forte d'une dizaine de membres est déjà très active. Elle a participé à l'animation de l'exposition « Hindisheim et Limersheim s'exposent » au mois de novembre.

Animateurs : Jean Marie HONORE – Eric BRABAN

ANIMATIONS

Halloween, soirée grillades, soirée tropicale, etc. Les bénévoles et les jeunes se sont retrouvés en de nombreuses occasions dans l'amitié et la bonne humeur.

SORTIE DANS LES VOSGES

Les responsables de l'animation se sont retrouvés à BUSSANG à la Pentecôte pour un week-end de détente.

FETE VILLAGEOISE 2002

Très beau succès pour cette 9^{ème} fête qui a rassemblé près de 6000 personnes autour du thème : LES METIERS DU BOIS.

TOURNOI DE PETANQUE

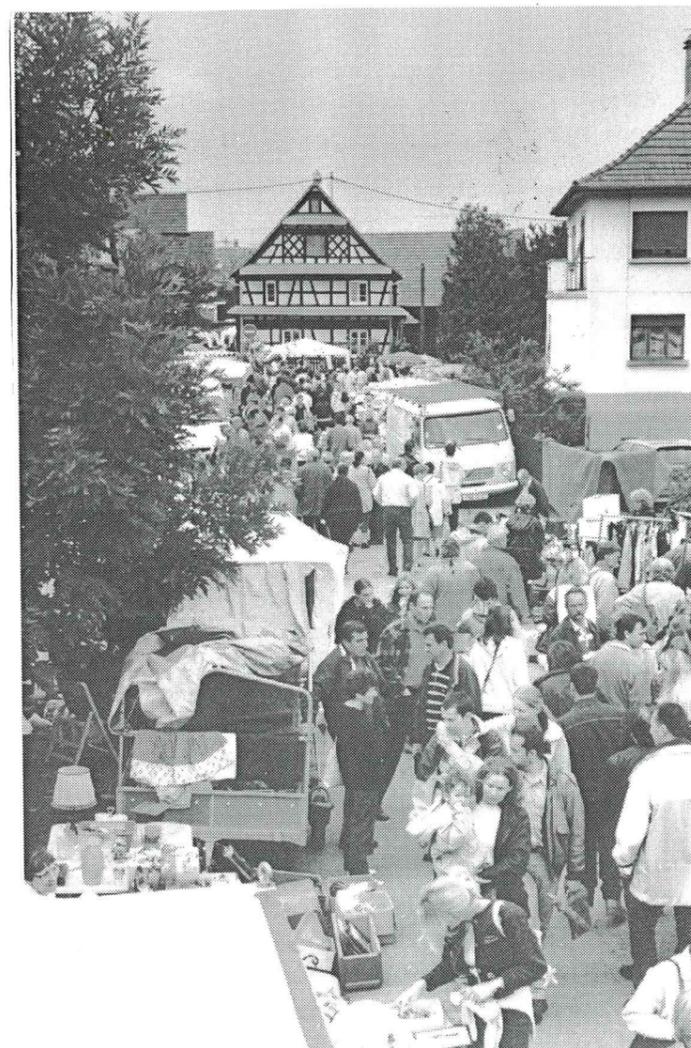
Avec 52 participants qui ont évolué sur le tout nouveau terrain de loisirs, cette animation a connu un beau succès populaire. La création d'une section est envisagée au printemps prochain.

SALLE POLYVALENTE

Un équipement indispensable à la vie sociale et culturelle de notre village. 237 journées d'occupation en 2002.

ZOOM SUR LES COULISSES

18 réunions (comité, commission fête villageoise, sections sportives, AGR) ont été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'association.



Fête villageoise 2002

Pour cette 9^{ème} édition c'était les métiers du bois qui étaient à l'honneur.

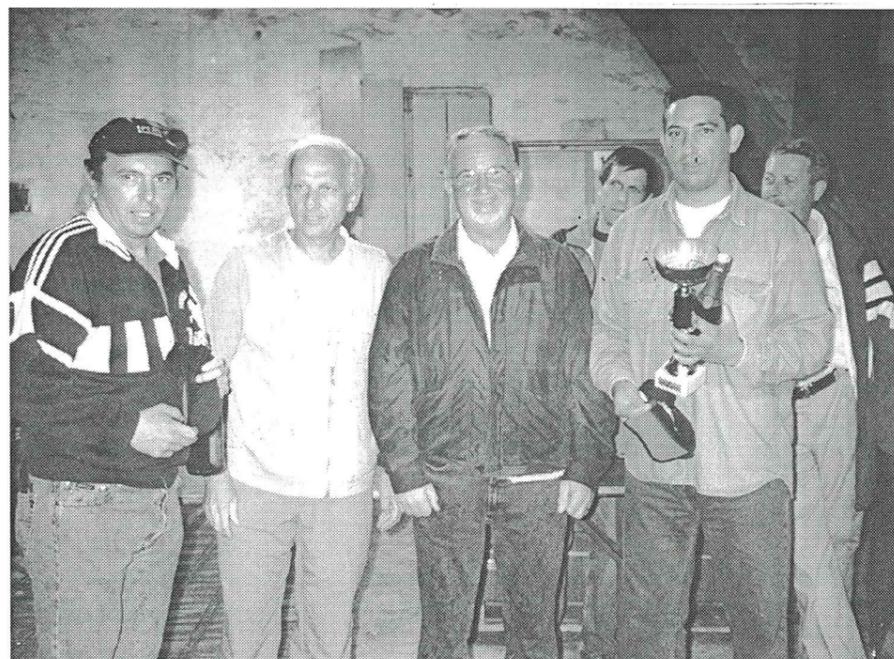
A nouveau cette manifestation a attiré de nombreux visiteurs dans les rues de Limersheim

Exposition des métiers du bois dans la belle cour de André Fender, Un charpentier et un tonnelier y tenaient un stand.



Tournoi de pétanque

Cette manifestation sportive a connu une participation record, ce qui a nécessité de trouver trois aires de jeux pour ce sport prisé. La placette adjacente à l'atelier charron, nouvellement remblayée et stabilisée; c'est là que s'est déroulé le final boulistique.



Remise de prix
aux vainqueurs

La section tennis de table du Foyer-Club, toujours aussi dynamique et battante, présente sa moisson de trophées.



Agriculture - Environnement

Depuis la nuit des temps, l'homme occupe notre planète "LA TERRE". Il l'aménage à ses besoins qui sont de quatre nécessités

se nourrir,
s'habiller,
se mettre à l'abri,
se déplacer.

- L'homme commence par défricher afin de récupérer de la terre à cultiver.
- Aller à la chasse pour les viandes et les peaux pour s'habiller.
- A construire des huttes pour s'abriter.
- Des sentiers et des chemins pour se rencontrer, se déplacer, faire la guerre.

Le rêve de tous les hommes est "**Aller toujours plus loin**":

Le tissu remplace les peaux
La maison en dur les huttes
Des routes, des canaux et des chemins de fer se mirent en place.

Permettez moi quelques dates historiques:

- L'aménagement du Rhin de 1770 à 1828 consiste à rassembler les nombreux bras dans un lit unique.
- Le canal du Rhône au Rhin construit de 1792 à 1834.
- La voie ferrée Paris-Strasbourg.
- Mulhouse-Bâle en trois étapes.
- Strasbourg-Mulhouse terminé en 1840.
- Strasbourg-Paris en 1852.
- Mulhouse-Bâle terminé en 1884.
- La Nationale 83 prend le tracé d'une ancienne voie romaine. Après la guerre elle est peu à peu transformée en voie rapide.

De nouvelles cultures se sont mises en production; les engrais, les produits de traitement sont de plus en plus utilisés.

Après la guerre il fallait produire afin de subvenir aux besoins de la population. "Toutes ces réalisations ont fortement changé le paysage au besoin du bien-être de l'homme". Mais pas forcément pour l'environnement.

Les agriculteurs sont proches de l'environnement. Ils se soucient de plus en plus de la bonne maîtrise des cultures de la terre.

Le paysan est défini comme étant une "personne de la terre". Cette définition garde tout son sens lorsqu'on énumère les actions des agriculteurs en matière environnementale.

En effet, l'agriculteur a ce souci au quotidien; produire sans polluer son outil de travail: **la terre**. Ces actions portent sur toutes les productions; prenons l'exemple de la **betterave** et du **maïs** présent dans notre ban communal.

La gestion de ces cultures a beaucoup évolué. En effet nos grands-parents ou arrière-grands-parents produisaient cette culture avec du fumier (de façon plus ou moins raisonnable) et de l'azote minéral. Aujourd'hui, les agriculteurs sont de véritables chefs d'entreprise, l'argent dépensé est compté. Les charges doivent être justifiées. Reprenons

les interventions sur une parcelle de **maïs**. Les apports de fumier sont aujourd'hui très réglementés, le tonnage épandu ne doit pas être trop important (au maximum 4 kg/m² selon la réglementation européenne avec un cahier d'épandage).



Quant à la **fumure minérale**, elle est calculée pour répondre aux besoins de la plante. Ceux-ci sont fonction du rendement escompté, du type de sol et de la culture précédente.

Les apports d'**engrais** ne se font donc pas à la légère. De plus, pour optimiser au mieux l'efficacité de ces engrais, l'agriculteur prend souvent le temps d'intervenir plusieurs fois. En effet, trois passages avec un épandeur d'engrais ne sont pas synonymes de pollution, mais au contraire d'efficacité supplémentaire! La dose d'engrais apportée sur le territoire de Limersheim n'est en moyenne que de 150 kg/ha soit 15 g/m².

Cette dose surprend souvent les habitants de la commune et à juste titre d'ailleurs. A titre de comparaison, regardez la dose d'engrais que vous mettez dans vos pots de géraniums ?

Ces quelques exemples montrent tout l'intérêt que portent les agriculteurs à leur environnement. Mais la culture du maïs ne fait pas exception, la culture de la **betterave** demande les mêmes attentions. Concernant l'apport d'engrais, le calcul prend compte des "reliquats sortie hiver". Ce terme barbare signifie que l'agriculteur, à travers les échantillons de terre, cherche à connaître la quantité de nitrates stockée dans son sol. En fonction de cette valeur, il complètera les apports selon les besoins de la culture.

La **pulvérisation** est également un aspect très controversé. Ce terme qui dérange, est souvent décrié par nos concitoyens. Fréquemment on m'interpelle en me disant "mon voisin pollue la nappe, il est déjà passé trois fois avec son pulvérisateur dans sa parcelle". Ces propos sont certainement à modérer. Tout comme l'engrais, l'agriculteur raisonne toujours ses traitements. De plus, il préfère multiplier les apports avec de petites doses que d'apporter tout en une seule fois et risquer le lessivage des produits.

Le Paysan, a besoin de la terre pour cultiver et vivre de son métier. Il n'a aucun intérêt à le souiller. De plus, ce patrimoine, nous devons le transmettre et comme chacun le sait :

"la terre nous la recevons de nos parents et l'empruntons à nos enfants".

Maurice Hamm

Et enfin l'inauguration

Par cette belle soirée du samedi 24 août 2002, la municipalité et le comité des fêtes ont inauguré la fontaine et le banc du millénaire.

C'est vers 19 h que le maire René Staub coupa le ruban tricolore ouvrant officiellement l'accès à ce lieu aménagé.



C'est dans la douceur de cette belle soirée crépusculaire que le Maire dresse en alsacien, un état des lieux, des hommes, des habitations ainsi que des vœux pour l'avenir. Vous trouvez son texte dans les pages qui suivent.

La commune de Limersheim, en particulier la commission relations publiques, remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies dans cette réalisation. Cet espace, nous l'avons voulu vivant, sobre, ouvert et fraternel.

Etienne BINNERT



LIMERSCHE IM JOHR

ZWEIDEÜSSIGZWEI AM VIEREZWANZIGSCHTE AUÏGSCHT

Introduction

E weschtiger Deuj en Limersche
Mehr fire s' Dreideuzigschjharige
Mehr inogurere zweche kirsch and Mereri
E Brunne und e Koffer voll mett Fotografie
Der Brunne sell des Wasser schetze Deuissigjohr
Und die Fotos sind weder ze lueje in hundert Johr

Etat des lieux hommes et habitations

Limersche kerht ze de C.C. du Pays d'Erstein, 10 gemeine hit
Und di isch inbegreffe in dem kanton Erstein
vor ganz kurzer Zitt
Limersche zehlt 594 Inwohner in de letschte volkszählung
Do devon sind 108 Elteri Litt in ere Wohnung.
136 Junge Lit send en d'r Schuehl bereit
und 350 activi Litt send an der Arweit.
Und do de von 95% jaffe im e Kreis von 30 km
30% se bi Privat in de Administrative Phaser
40% se im Privat specialisiert in alle verschidene Arweite
30% se in de verwaldunge von Stad und Gemeine.
Unser Dorf zehlt : 200 Hieser Alt und Neu
Und 70 Ferme mit Fachwarig ussgebeujt
Zetter 1950 send 80 Beuj derzue komme
50 anderi Hieser und Wohnung de die Zahl volkumme
Besonders esch die Rue Circulaire
Die esch bekant sur toute la terre.

Organisation

St Denis esch der Patron von des Kerisch von Limersheim
Der hittig Herr Pfarrer offiziert noch in Nartz und Hindisheim
4 Frauje und 11 Manner send em Gemeinderat
2 Frauje und 3 Manner send em Kerischerat

Des Feschtkomitee von Limersche zehlt 10 Mietglieder ganz activ
Des Vereintzlawe esch ver dess so intensiv.

Monde associatif

S'Fechtkomitee von Hindse und Limersche gebts auch und kumme
zamme uf alli Stelle
Fer des programme vom ganze Johr uszestelle
Im zweidösig isch gebore die Rue des Amis
Das war a Friendschaftsfecht im Juni
Do ware Kantzifir und Kerisch auf plaz gehalde
So wie von Limersche uf Hindse sind attrationne gestande
Und jetz e Gsetzel ewer Feschter und jeder Verein
Ebs Sie Gross sind oder Klein
Der Pompierkorps zehlt 18 veterane und 21 activ
Die Gsanger senge in der Kerich ale da mit dem Sundi
Em Foyer-Club hett's Sport und verschidenne activitate
Die Parents d'élèves gann Achtung of d'junge Litt vo lere
Der Obschtbauimverein hett a Beimschuehl in jedere Gemein
Der Weiher esch en Hentze ver de Fischverein
Die Bluetspender sorje ver unseri Kranki
Und Ehri Theater Band spehlt a Vorsetzung am sundi und wardi
Am erste Sundi im Juni esch a groses Feschtt mett viel Schwung
Do kumme ins Dorf meh als 12000 Litt, Alt und Jung
ver die schehne Hef zu visitiere
Und nadiertig auch ver Sech ze amusiere
Mehr hann jedes Johr a grosses Velo Ranne
Und am Johannesdeuj duet euj des Kantzi Fiir Brenne
Die Theater Owe send euj in elsassich
Und des Spiel esch a gutes warig an sich
Zitt zu Zitt im Gite esch a folklor Feschtt mett drachte
Und im e Burehof esch a diwaustellung zu betrachte

Monde agricole

14 Bure, 7 dobeldi Activi, Frauje und Manner,
Bure 400 hectar Madde und Falder
Des Buresindikar und d'r Grundverein completiere noch besser
Die Verwaltung von de Waj und Queter

Grosses Feeh esch kein's Meh in de Stallung und in dem Fald
Geburt wurd Weisse, Krut, Walschkorn Duwack soglich und so bald

Monde commercial

Mit der Vorchung send die Handwerke ussgange

Und die nej Zitt het angefangen

Im Dorf esch noch a Jepsen, Pressing und a Fensterhandler

Sowie a Maitreschergeschäft, a Kutscher verkauffer und a
Versicherungvermettler

A Bröt Lokal, im vorganliche Dahrlehnskasshiesel, 20 Jahr alt,

Hitt vom Nartzerbeck verwalde

Do und dert verkauffe noch Teil Litt en alle

Kinjnele, Ardepfle, Krut ver a Kfale.

Projets et acquis

Ver die Gemein send zwei Projecte lanziert

Der P.L.U. esch a so wit konkretisiert

Ass wurd gebeuje a nejer Komplexe Scolaire

Mett a Maternelle und zwei Klasse Primaire

Am 1.1.2002 hets' Gald changert

De Euro von Europa het de Franzosch Franke remplasiert

Die ganze Finanze, And anderi Projekte

Send im Limerscher Blattel detailliert of alle Aspekte

Jeder Sommer isch a Konkourt von de Geblumte Hissler, Hef und Strösse

Die Gemein, de Département und di Kommunaute de des schetze und
belöne

Die Gemein Besetz Gebeijer, Wald und Bodde,

Alti Kritzer stehn em ganze Ban offe,

Der Wald bringt Holz im Frejohr

Und die Bure pflanze die Stecker s' ganze Johr

Die Kerich, a Spretze Hüsel und a Schuehl steht um Kerischeplatzel

E Kenderschuehl e Pfarrhuss-Mererie, send im Wingassel

E Melischhüsel, e Weujnerbudig, Atribus,

Send Do und Dert nawe a Elsasserhuss

Limersche hett 2 kerischhof, Einer an de Kerisch von paar Hunderjohr

und e nejer amenagiert und ingeweje im zweidoesigschte Johr.

Voeux

Mehr wensche ver di nagschte 100 Johr

E Vorsetzung unsere Elsassischsprach

Wensche euje ver Alli a Gueti Gsundheit

Und des Witt und Breit

De Fredde en jedem Land en jedem Huss

Dass unseri Innwohner kenne gehn nuss

Und des nadirli en Aller Sescherheit

Hitt, Morn en Hundert Johr und in Ewischkeit.

De Maire :

René STAUB

INAUGURATION DE LA FONTAINE ET DU BANC DU MILLENAIRE

La scène se déroule à l'aube du 25 Août 2002 dans le jardin de la mairie de Limersheim.

Le banc hèle la fontaine :
-Hep ! Pssst ! Tu te réveilles ?

La fontaine, d'une voix endormie :
Aaah ! Quelle soirée !
Dis, pourquoi t'agites-tu si tôt ?

Banc : -Mais je n'ai pas encore pu fermer l'œil ! Je n'arrête pas de penser à la belle manifestation que le Comité des Fêtes a organisé pour moi .

Fontaine : - Pour toi ?! Oups ! J'ai failli cracher toute mon eau d'un coup.

Banc : - Ben oui, pour moi. Toi, t'es là depuis longtemps. Mais moi j'arrive, et ...bingo ! une fête.

Fontaine : Moi, Monsieur, il a fallu me faire une installation technique ! Toi, on te pose et c'est tout.

Banc : - Et c'est tout ! Dis donc tu dormais déjà hier soir pendant la retraite aux flambeaux ?

Fontaine : - Oh non ! C'était émouvant tous ces enfants.

Banc : - Tous ces enfants ont porté la lumière pour éclairer le clou du spectacle : la mise en place des photos dans le monument du millénaire. Et tu sais quoi ? Le monument du millénaire, c'est moi !

Fontaine : - T'en fais un beau monument avec un pied plus gros que l'autre. Regarde moi ! Toute en courbes et en rondeurs. Et avant la nuit, j'ai bien vu tous ces gens qui passaient et repassaient devant moi pour m'admirer.

Banc : - Ecoutez la vedette ! Tu oublies qu'il y avait l'exposition des photos devant la mairie et un chapiteau devant l'église. C'était obligé que les gens passent devant nous.

Fontaine : - Et il étaient tous si joyeux ! C'était une belle fête, vraiment !

Banc : - Je crois qu'ils étaient surtout très heureux de se revoir après les vacances d'été.

Fontaine : - Ce qui serait bien, c'est qu'ils nous refassent une fête l'année prochaine.

Banc : - Tu ne crois pas que monsieur le Maire va te refaire les discours et la cérémonie du ruban tous les ans ?

Fontaine : - Non, mais ça me ferait très plaisir de revoir tout le monde à la fin des vacances.

Banc : - Alors pour ça tu peux faire confiance au Comité des Fêtes. Ils ont certainement de bonnes idées en réserve pour les années à venir.

A suivre....

Un témoignage toujours vivant

Nous sommes au XXII^e siècle, en 2102. Les habitants de Limersheim s'affairent. Une fête se prépare activement. Trois arbres, derrière la mairie, les trois plus grands, observent cette agitation et papotent entre-eux en se laissant aller à leurs souvenirs de jeunesse.

A/ Quelle agitation dans le village ce matin !
Ça va, ça vient dans tous les sens.
J'ai rarement vu autant d'effervescence.

B/ Ils préparent cette fête depuis 100 ans
et ils trouvent encore le moyen d'être à la bourre.
Décidément, je ne comprendrai jamais les hommes de cette planète.
Comment peut-on avoir autant de facultés et autant de mal à les utiliser ?

C/ Ça y est ! Encore ta jalousie qui prend le dessus.
Tu es un arbre et tu ne seras jamais un homme.
Tu es enraciné ici et tu devras te contenter
de ce que ta plus haute branche te permet de contempler.

A/ Cessez donc de vous disputer et expliquez-moi... je ne comprends rien.
De quelle fête parlez-vous ?
Pourquoi la préparent-ils depuis 100 ans ?

C/ Tu te rappelles... Nous étions jeunes...

A/ Non ! Je ne me souviens de rien...

B/ C'est normal, ce n'est pas à toi qu'il cause... C'est à moi.
Toi, tu n'étais même pas encore planté.
Naturellement que je m'en souviens...
Nous étions jeunes et... verts.

A/ Bon alors les vieux, c'est bientôt fini vos souvenirs de jeunesse.
Vous m'expliquez où on attend l'automne.

C/ Il y a 100 ans,
les habitants de Limersheim ne voulaient pas quitter le 20^e siècle
et le deuxième millénaire sans marquer le coup.

Alors, ils ont souhaité, à leur manière,
laisser un message aux habitants du 22^e siècle.

B/ Et figure-toi, qu'aujourd'hui, 24 août 2102,
ce message, enfin, parvient, après un voyage
de 36500 jours et 36499 nuits, aux destinataires.

A/ Mais ça sert à quoi tout ça ?

B/ Ça sert à quoi, ça sert à quoi...?

Et toi, à quoi tu sers ?

Tu peux me le dire ?

Tu ne donnes même pas de fruits bons à manger à ceux qui t'ont planté
et ton bois est tellement tordu qu'on ne peut même pas espérer
en extraire de quoi faire une cage à lapin.

C/ Tu as raison. Ça ne sert à rien...

Mais c'est justement parce que ça ne sert à rien
que ça a tant de valeur à leurs yeux.

B/ Les gens passent leur journée à produire, réaliser, construire
une foule de trucs et de machins qui servent à quelque chose.
Mais ils savent bien que la question essentielle est de savoir
à quoi ils servent, eux-mêmes, sur cette foutue planète.

A/ Waouuu !!! C'est fort ça !

Les habitants d'ici font des trucs qui ne servent à rien
simplement pour donner du sens à leur existence ?

C/ C'est un raccourci saisissant, mais il y a de ça.
Alors maintenant tu as compris pourquoi il y a la fête ce soir.

A/ Ben... à vrai dire... non !

B/ Mais c'est pas vrai !

Comment peut-on être aussi bête qu'un tas de bois ?

Laisse tomber, je te dis... inutile d'insister.

À mon avis, il ne doit pas être irrigué jusqu'au bout celui-là.

C/ Les habitants d'ici, mais aussi les habitants d'ailleurs,
ne peuvent s'empêcher de laisser des traces de leur passage.
Déjà à la préhistoire ils dessinaient partout.
Puis ils ont construit des monuments
dont beaucoup ont pour seule utilité
de laisser un témoignage du passé.

B/ Tiens par exemple : avec des petits cœurs et des flèches de Cupidon,
c'est jusque sur nos troncs qu'ils gravent la trace de leurs amours.

A/ Mais qu'ont-ils laissé comme trace, ces habitants de 2002 ?

C/ Juste un petit carré de terre qui ne sert à rien.

B/ Un petit carré de pelouse que les ouvriers communaux,
de génération en génération, s'évertuent à entretenir
dans le respect de la tradition depuis maintenant cent ans.

A/ Décidément tout cela est bien hermétique pour moi.

B/ Cela fait plus d'un demi-siècle que chaque automne
une partie de tes feuilles vient recouvrir ce village
et tu n'as pas encore pris le temps de regarder de près ce qui t'entoure ?

C/ Regarde bien et dis-moi ce que tu vois côté ouest.

A/ Je vois l'église, la mairie, l'ancien cimetière
et un bout de la « rue du Vin »... C'est à peu près tout.

B/ C'est tout ?

A/ Non ! je vois aussi le hangar des pompiers...

B/ C'est ça, c'est ça... et puis, tant qu'on y est...
le clocher de Hindisheim,
la brasserie Cronenbourg d'Obernai,
le Mont Sainte-Odile et la ligne bleue des Vosges...

C/ Arrête de l'embêter. Non, regarde plus près de toi.
Presque aux pieds de tes racines.

A/ Tu veux parler de la vieille fontaine ?

B/ Et du vieux banc tout à ses côtés.

A/ Vous me prenez pour un imbécile !
Je connais tout ça depuis bien longtemps.
Mais quel est le rapport avec la fête de ce soir ?

C/ Alors écoute bien.

Les gens d'ici ont toujours aimé la terre
alors quand ils ont décidé de laisser un témoignage
aux arrières petits enfants de leurs enfants
ils ont choisi de leur offrir un bout de terre.

B/ Un bout de terre, mais pas n'importe où !
À côté de l'ancien cimetière.
Comme pour honorer leurs propres ancêtres.
Comme pour laisser un témoignage de vivants au-delà de la mort.

Comme pour ne pas confondre la mémoire et le souvenir.

C/ Un bout de terre, mais pas n'importe où !
Entre l'église et la mairie.
Pour rappeler les valeurs qui leur tiennent à cœur

B/ Les valeurs qu'ils ont essayées, tant bien que mal,
de transmettre à leurs descendants

C/ Mais des valeurs dont ils sont fiers
même si elles ne sont pas toujours à la mode.

B/ Mais nous les arbres, avec le temps,
nous savons ce que valent les modes.

C/ Ces valeurs s'appellent :
solidarité, justice, fraternité, liberté, respect, partage, amour...
Des mots qui ont la même résonance
dans un discours à la mairie et dans une homélie à l'église.
Les mêmes mots prononcés pour marier les enfants du pays
ou leur rendre hommage une dernière fois.

B/ Un bout de terre, mais pas n'importe où !
Car il faut de l'humour pour faire couler de l'eau dans la « rue du Vin ».
Mais les hommes d'ici savent depuis toujours
que l'un ne va pas sans l'autre pour que la fête sonne juste,
et que l'eau mêlée au vin leur rappelle un autre sacrifice,
source de toutes leurs valeurs.

C/ Voilà qu'au milieu de ce bout de terre,
ils ont souhaité faire jaillir l'eau d'une fontaine en pierre.
L'eau, le trésor le plus précieux après l'amour de celui qui la donne.

B/ Pour elle, aujourd'hui plus que jamais, les hommes se battent.
Trop de déserts, trop de sécheresses, trop de pollutions
et l'eau manque pour abreuver tous les enfants de la terre.

C/ Ce mince filet d'eau coule, coule, coule depuis 100 ans
comme un avertissement.

B/ Quant à la fontaine de pierre taillée,
à même la roche, arrachée à la montagne,
posée sur son modeste piédestal,
elle est comme la vie : rugueuse et tendre tout à fois.

C/ Une fontaine, un calice, un baptistère...
Un socle de huit côtés sur lequel une coupe,
ronde comme le monde et remplie à ras bord,
déborde par le nord, le sud, l'est et l'ouest.

B/ L'octogone signe de la révolution du temps et de la Résurrection,
le cercle signe de l'infini et de Dieu,
le carré signe de la terre sont, dans cette fontaine, rassemblés.

C/ Comprends-tu maintenant ?
Tous ces symboles sont réunis pour accueillir
et pour recueillir l'eau de la vie.

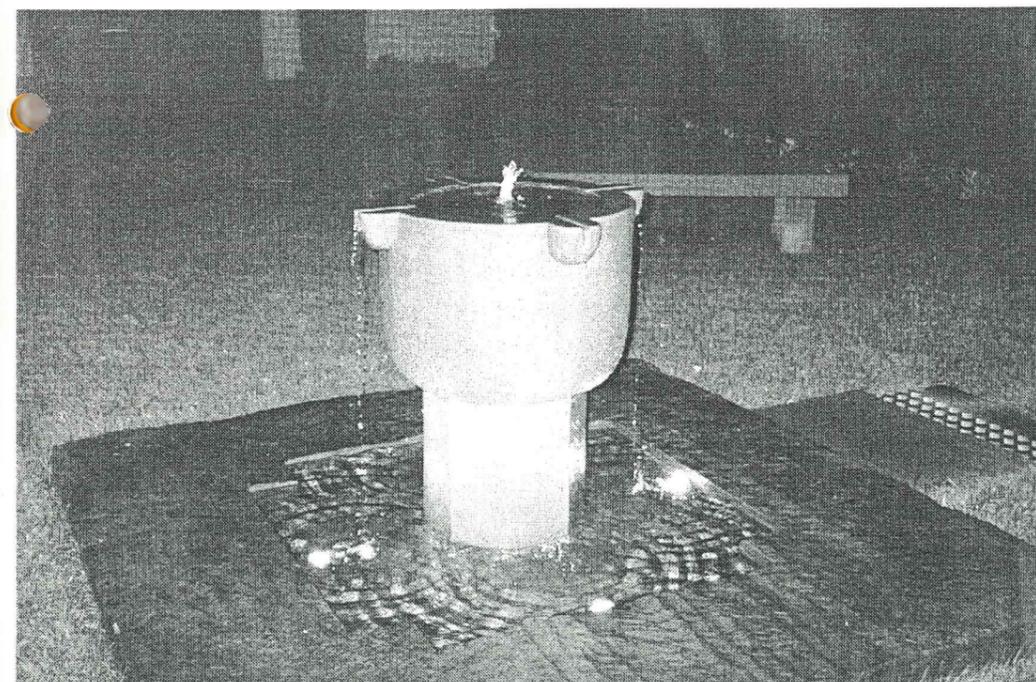
A/ Et le banc ?

B/ Le banc ? Le banc !
Mais c'est pour s'asseoir, espèce d'effeuillé de la cime.

C/ Chut !
Le banc, c'est un plus grand secret encore.
Un secret qui ne sera dévoilé que ce soir.
Ce soir, au cours de la fête.

B/ On a attendu 100 ans,
tu peux bien attendre quelques heures.

Pierre-Michel Gambarelli
1 août 2002



Evènements de l'année 2002

06/01/2002	Réception nouvel an.
27/01/2002	Fête paroissiale au Foyer-Club.
04/02/2002	Réunion plénière de la Communauté des Communes du Pays d'Erstein (CCPE) au Foyer-Club.
15/02/2002	Assemblée générale du Foyer-club Saint-Denis.
23/02/2002	Cours de taille dirigé par Etienne Binnert.
24/02/2002	Assemblée générale des arboriculteurs au Foyer-Club.
01/03/2002	Assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers de Limersheim.
05/03/2002	Assemblée générale de la Chorale Sainte-Cécile.
09/03/2002	Journée de reboisement de la forêt communale.
17/03/2002	Tournoi de tennis de table au Foyer-Club.
24/03/2002	Dimanche des rameaux. Vente de gâteaux au profit du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) en faveur des déshérités de Madagascar.
12/04/2002	Prévention routière au Foyer-Club organisée par les donateurs de sang, l'espace Jeunes, les assurances Groupama et la gendarmerie.
21/04/2002	Elections présidentielles 1 ^{er} tour. Jacques Chirac et Jean-Marie Le Pen restent en lice.
22/04/2002	Assemblée générale de l'Office du tourisme au Foyer-Club.
01/05/2002	Randonnée de mai "Maikür" destination Kaiserstuhl organisée par le Foyer-Club.
03/05/2002	Collecte de sang organisée par l'amicale des donateurs de sang bénévoles suivie de l'assemblée générale.
5/05/2002	Exposition photos Souvenir au Foyer-Club. Petite communion avec 7 enfants. Elections présidentielles 2 ^e tour. Jacques Chirac élu président de la République.
06/05/2002	Réunion électorale pour les législatives du candidat Alfred Becker à la mairie.
07/05/2002	Réunion électorale pour les législatives du candidat Gérard SIMLER à la mairie.
19/05/2002	Communion solennelle avec 9 enfants.
21/05/2002	Réunion électorale pour les législatives du candidat Antoine Herth à la mairie.
24/05/2002	Assemblée générale des arboriculteurs.
25/05/2002	Confirmation à l'église de Nordhouse de 55 enfants des 3 paroisses en présence de Mgr Jean Stahl, vicaire épiscopal.
31/05/2002	Verre de l'amitié à l'atelier charron offert par la municipalité au conseil municipal de Hipsheim et aux corps de sapeurs-pompiers des deux communes en remerciement pour le don d'une pompe à incendie à bras.
02/06/2002	Fête villageoise organisée autour du thème "les métiers du bois" par le Foyer-Club.
09/06/2002	Elections législatives 1 ^{er} tour. 16 candidats en lice. Ballotage entre Antoine Herth et Alfred Becker.
15/06/2002	Le conseil municipal visite le château d'eau de Nordhouse. Course cycliste 6 ^{ème} Grand prix de Limersheim et 2 ^{ème} Grand prix Gaggenau organisée par l'Association cycliste d'Erstein.
16/06/2002	Elections législatives 2 ^{ème} tour. Antoine Herth est élu député de notre circonscription. Présentation de la maquette et des plans du projet école à la mairie.
18/06/2002	Réunion des personnes publiques associées au Foyer-Club dans le cadre de la concertation sur le PLU.

22/06/2002	Fête de fin d'année des écoliers organisée dans la cour de l'école de Mme Ritter.
29/06/2002	Feu de la Saint-Jean organisé par les sapeurs-pompiers de Limersheim.
06/07/2002	Les marcheurs de Saint Ludan font une halte méritée à la ferme Kieffer Marie-Odile lors de la dernière étape du pèlerinage Sigolsheim - Hipsheim.
09/07/2002	Passage du jury d'arrondissement pour le concours des maisons fleuries.
19/07/2002	Passage du jury communal pour le concours des maisons fleuries.
03/08/2002	Passage du jury CCPE pour le concours des maisons fleuries.
24/08/2002	Inauguration de la fontaine suivie d'une marche aux flambeaux. Le maire lit solennellement le testament par lequel il confie à ses successeurs la mémoire de notre village. Les photos et les écrits soigneusement scellés dans le socle du banc du souvenir seront exhumés à la fin du siècle par nos descendants.
27/08/2002	Réception à la mairie en l'honneur du Père Louis Fender, missionnaire à Madagascar, et originaire de Limersheim à l'occasion de son 80 ^{ème} anniversaire.
07/09/2002	Sortie du conseil municipal au Fort de Schoenenbourg (Ligne Maginot).
22/09/2002	Tournoi de pétanque organisé par le Foyer-Club sur l'aire annexe de l'atelier charron.
27/09/2002	La commune rétrocède solennellement le droit de pêche de la Scheer à l'AAPPMA dans le cadre d'une réception organisée au Foyer-Club.
28-29/09/2002	Exposition des arboriculteurs au Foyer-Club.
13/10/2002	Saint Denis, fête patronale de notre paroisse.
30/10/2002	Au crépuscule d'Halloween, les enfants en tenue de circonstance, accompagnés de leurs parents, défilent à travers les rues du village.
31/10/2002	Commémoration au monument aux morts après la messe du soir.
03/11/2002	Vente de calendriers au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers.
09/11/2002	4 représentations théâtrales de la pièce en dialecte "Reisefiewer un Hindernisse" en 3 actes de Gérard Schieb présentées par l'amicale des donateurs de sang bénévoles. La recette de la dernière représentation sera versée au profit de la Fraternité chrétienne des malades.
10/11/2002	
16/11/2002	
17/11/2002	
16/11/2002	"Hindisheim et Limersheim s'exposent"; exposition à la salle Saint-Etienne de Hindisheim de maquettes et d'œuvres d'art réalisées par des artistes talentueux originaires des deux communes.
23/11/2002	Repas de la Sainte-Barbe au Foyer-Club.
24/11/2002	Vente de calendriers au profit de la chorale Sainte-Cécile.
29/11/2002	Collecte d'aliments conservables au profit de la Banque alimentaire.
30/11/2002	1 ^{er} marché de Noël sur la Place de l'église organisé par l'équipe locale du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) avec le concours de leurs parents. Assemblée générale des Pêcheurs (AAPPMA) au chalet des pêcheurs près de l'étang Rischbach.
06/12/2002	Saint Nicolas passe dans nos écoles.
07/12/2002	Manifestation pour le téléthon.
08/12/2002	Fête des personnes âgées organisée par la municipalité au Foyer-Club.
14/12/2002	Les comités des fêtes, les associations et les habitants des communes environnantes sont conviés à la marche partant de la chapelle de Nordhouse vers l'église Saint-Ludan. Cette manifestation clôturera les festivités du 800 ^{ème} anniversaire de la mort de Saint Ludan.

- 1 Einfeld
- 2 Beim Roten Kreuz
- 3 Kirchaecker
- 4 Krumme Almend
- 5 Hanau
- 6 Beim Grasweg
- 7 Saulaeger
- 8 Klein Ampfert
- 9 Ampfermatten
- 10 Das Gross Ampfert
- 11 Auf den Burgweg
- 12 Erstenstrang
- 13 Auf den Langgraben
- 14 Auf die Scheer
- 15 Lochhurst
- 16 Pfarmaettel
- 17 Halbacker
- 18 Weiheraecker
- 19 Hinterfeld
- 20 Fleischmesser
- 21 Hinter dem Dorf
- 22 Hoffern
- 23 Auf die Hindisheimermark
- 24 Lange Egerten
- 25 Auf den Holzweg
- 26 Botzaun
- 27 Auf Rotzen
- 28 Cordelaeckern
- 29 Binnen
- 30 Rohrloch
- 31 Steingrube
- 32 Hamm
- 33 Auf die Steingrube
- 34 Rotzen
- 35 Auf Rotzenhurst

- 36 Klopsenrain
- 37 Schaalaenger
- 38 Saubrunnen
- 39 Schelmengrube
- 42 Die Maeusmatte
- 43 Heilig Egerten
- 44 Klopsen
- 45 Neben dem Viehweg
- 46 Auf der Hofstaette
- 47 Hofstaette
- 48 Marx gut
- 49 Peters Gut
- 50 Maettel Stoll-Clausen
- 51 Meyerbachholtz
- 52 Kirchengut

- 53 Hintere Hofstaette
- 54 Surmatt
- 55 Uttenheimer Gut
- 56 Ersteiner Gut
- 57 Auf der Wustmatte
- 58 Im Wasserloch
- 59 Streitplatz
- 60 Wachszweiteln
- 61 Im Eberschahl
- 62 Auf das Hindisheimerfeld
- 64 Im Alten Eck
- 65 Beim Alten Eck
- 66 Beim Schlangenbrueckel
- 67 Lichelmatte
- 68 Lichelmatten

- 70 Hasenbuehl
- 71 Kuehbruch
- 72 Kuhbruch
- 73 Marzmatten
- 74 Dinkoffmatt
- 75 Bruch in der Allmend
- 76 Bruch
- 77 Auf den Hinteren Dinkoffmatte
- 78 Im Kessel
- 79 Oben an der Mittelhitz
- 80 Mittelhitz
- 81 Danislaeger
- 82 Niederbruch
- 83 Holzmatten
- 84 Holzmatte
- 85 Oberloch
- 90 Viehweg
- 91 Neuer Graben
- 92 Langenlochweg



LE MAIRE DE LIMERSHEIM

LES ADJOINTS AU MAIRE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

*vous présentent leurs meilleurs voeux
pour la nouvelle année*